

# POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 236, NOVEMBRE 2021

Énergie : quand  
les prix s'envolent

Salaires :  
la lutte continue

Une Sécu  
qui protège



l'Assurance  
Maladie



# ON PEUT DONNER DU BONHEUR, ON PEUT AUSSI LE TRANSMETTRE

© Bruno Manno

## LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE

Léguer au Secours populaire français, c'est multiplier votre bonheur à l'infini pour faire vivre une solidarité de proximité contre la pauvreté et l'exclusion des enfants et des personnes les plus démunies.

### Demande de documentation gratuite et confidentielle

À renvoyer au Secours populaire français - 9/11, rue Froissart - 75140 Paris Cedex 03



**OUI**, je souhaite recevoir la brochure sur les legs, donations et assurances-vie par:  courrier  email

<input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom*	Prénom
Adresse :		
Code postal	<input type="text"/>	Ville
Téléphone	<input type="text"/>	E-mail



Votre contact:  
**Carole Pezron**  
**01 44 78 79 26**

Le Secours populaire français est une association reconnue d'utilité publique. Exonérée de tous droits de succession, elle vous garantit le respect scrupuleux de vos volontés et la rigueur de la gestion dans l'utilisation des fonds.



\* Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours populaire français, 9 rue Froissart - 75140 Paris CEDEX 03. Le responsable de traitement est M. Thierry Robert, Directeur général. Ces données sont destinées à la Direction de la communication et de la collecte, à la Direction financière et aux tiers mandatés par le Secours populaire français, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes, faire appel à votre générosité, vous adresser votre reçu fiscal ainsi que des informations sur les missions du SPF et vous remettre la carte de donateur. Le Secours populaire français ne transfère pas les données en dehors de l'Union Européenne. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder à vos données personnelles, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant le «service relation donateur» au 9/11 rue Froissart - 75140 Paris cedex 03 - 01 44 78 22 37 - relation.donateurs@secourspopulaire.fr. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

21LEGA13



**17**  
Une Sécu  
qui protège



**5**  
PLFSS  
Un budget post-covid



**7**  
Énergie  
Quand les prix  
s'envolent



**11**  
Salaires  
La lutte continue



**13**  
EPS  
Pas 30 minutes  
mais 20 mesures



**15**  
Lycées  
Projet local  
d'évaluation

**24**  
C'est demain  
E-commerce  
L'envoi des achats  
en ligne



**28**  
Némo, festival  
des arts numériques



**30**  
Rencontre  
avec  
Frédéric Roels

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0725-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Matthieu Leiritz,  
Jacques Mucchielli,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Mira/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



Ce numéro comporte  
un encart ADL Partner  
aux abonnés ainsi  
qu'un 64 pages 10<sup>e</sup> Congrès  
national, textes préparatoires

ÉDITO

## Sortir du piège

Lors du lancement d'un plan de formation des personnels de son ministère à la laïcité le 19 octobre, Jean-Michel Blanquer a estimé que les enseignants et enseignantes devaient « adhérer aux valeurs de la République et les transmettre ou sinon sortir de ce métier ». Dans un discours tout en insinuations, suspensions de non-conformité et menaces de sanctions contre les récalcitrant-es, il choisit ainsi sciemment d'instrumentaliser la laïcité. Propos emblématiques d'une volonté de fragmenter, de diviser : le ministre préfère s'inventer des « ennemis de l'intérieur » qu'il faudrait « sortir » plutôt que s'appuyer sur l'expression pourtant unanime des besoins de formation. La division plutôt que la concorde. Cette stratégie est tout simplement irresponsable.

Propos qui relèvent aussi de la diversion, pour masquer les échecs de sa politique éducative. Payer des personnels, en particulier les AESH, en dessous du seuil de pauvreté, affaiblir le service public en supprimant des milliers de postes, saccager la formation de celles et ceux dont la mission est de former des citoyennes et citoyens libres et éclairé-es, est-ce digne des valeurs de la République ?

C'est bien en reconnaissant aux fonctionnaires leur qualité de citoyen-ne qu'on leur permet de faire vivre et de transmettre les valeurs de la République. C'est aussi en leur assurant une formation sérieuse, riche et diverse qu'ils et elles s'approprient les principes essentiels. Plus généralement, la FSU préfère travailler à ce qui rassemble et ce qui fait avancer la société, sans aucun déni des réalités, mais avec la ferme conviction que c'est en assurant un bon fonctionnement des services publics et les conditions de la justice sociale et de l'égalité réelles des droits que l'on construit du commun.



Benoît Teste

## Italie : attaque fasciste contre la CGIL

La FSU apporte sa pleine et entière solidarité internationaliste à la CGIL (confederazione Generale Italiana del Lavoro) et se tient à ses côtés dans le combat contre l'extrême droite.

Le siège de la confédération a été attaqué violemment samedi 9 octobre à Rome par plusieurs dizaines de militant-es fascistes de l'organisation Forza Nuova. Les locaux syndicaux ont été vandalisés. Cette attaque inacceptable contre le mouvement syndical italien rappelle des heures sombres de l'histoire italienne et européenne. L'agression suscite une indignation légitime en Italie et au-delà.

C'est une alerte : l'extrême droite, en Italie comme ailleurs, est l'ennemie mortelle des travailleuses et travailleurs et de leurs organisations. Elle doit être combattue avec détermination, ce qu'a fait la CGIL en organisant une grande manifestation antifasciste unitaire de défense de la démocratie et du mouvement syndical, avec les deux autres confédérations italiennes (CISL et UIL) le 16 octobre.

200 000 personnes ont manifesté ce jour-là à Rome pour demander l'interdiction de Forza Nuova.

## Brexit

# Dur repli national

**E**n quittant l'union douanière et le marché commun le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les Britanniques n'imaginaient sans doute pas en subir les conséquences aussi rapidement.

Depuis des semaines des rayons entiers de grandes surfaces sont vides. S'en est suivi un manque d'essence entraînant la ruée des Britanniques vers les stations-service, générant des scènes de tensions et des bagarres et entretenant de ce fait la pénurie. Boris Johnson a fait appel à l'armée pour acheminer le pétrole à la pompe, approvisionnant un quart des stations d'essence de Londres et du sud de l'Angleterre qui étaient à sec depuis une dizaine de jours, occasionnant de fortes perturbations : embouteillages, taxis au chômage forcé... Mis sous pression déjà depuis plusieurs mois en raison du manque de main-d'œuvre, le premier ministre britannique et son gouvernement ont fini par céder,



Depuis des semaines, Londres est victime de pénuries.

annonçant l'accord de 10 500 visas de travail provisoires pour les trois derniers mois de l'année. Parmi les filières en tension, les conducteurs européens de poids lourds se verront attribuer 5 000 visas. Les éleveurs de porcs, quant à eux, réclament des visas temporaires pour des bouchers étrangers, contraints de tuer leurs animaux sans pouvoir les mettre sur le marché.

Une des dernières conséquences du Brexit est administrative : la carte d'identité n'est plus utilisable depuis le 1<sup>er</sup> octobre pour rentrer au Royaume-Uni, le pays exige désormais des citoyen-nés européen-nés ou suisses un passeport. Cette décision marque un durcissement de la politique d'immigration au Royaume-Uni mais cette mesure forte du Brexit est mise à mal par le manque de main-d'œuvre, qui oblige déjà le gouvernement à y déroger. ♦

Alain Senée

## Albane Gaillot : « Des difficultés dans le parcours d'accès à l'IVG »

C'EST L'ACTU

*Pourquoi soutenez-vous l'allongement du délai de recours à l'IVG ?*

J'ai été alertée par les associations, comme le planning familial, des difficultés rencontrées par les femmes dans leur parcours d'accès à l'IVG. Cela s'est exacerbé avec la crise mais pas que. Il y a aussi de grandes disparités territoriales. Dans certains territoires il est parfois impossible d'accéder à un praticien pratiquant l'IVG. À cela s'ajoute la clause de conscience spécifique qui permet à un médecin de refuser. Environ 3 000 femmes partent chaque année avorter à l'étranger ce qui est facteur d'inégalité car seules partent celles qui ont les moyens.

*Quelles sont les entraves ?*

Tout d'abord le nombre de structures qui est insuffisant. Plus de 100 centres d'IVG ont été fermés ces quinze dernières années. Ensuite la clause de conscience qui réduit les possibilités de rencontrer dans son territoire un médecin pratiquant l'IVG. C'est pourquoi la proposition de loi porte une mesure forte qui est la possibilité pour les

sages-femmes de pratiquer des IVG par voie instrumentale. Enfin le délai actuel de 12 semaines qui est trop court face au manque d'information des femmes leur permettant de situer leur grossesse et d'envisager les options possibles.

*Comment réagissez-vous lorsque le président Macron déclare qu'un avortement est plus traumatisant à 14 semaines qu'à 12 ?*

Il s'agit de propos infantilisants et culpabilisants. Selon moi ce qui est traumatisant c'est de mener une grossesse non désirée à son terme avec les effets psychologiques et psychiques sur la femme, sur l'enfant à venir et sur la parentalité. Une femme qui veut avorter avorte et mieux vaut qu'elle soit accompagnée plutôt que d'avorter dans des conditions risquées ou d'être contrainte de garder un enfant non désiré.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins



Albane Gaillot, députée du Val de Marne (groupe écologie démocratie solidarité).

PLFSS

# Un budget post-covid

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2022 a été présenté au Conseil des ministres du 7 octobre 2021 et sera examiné par le Parlement à partir du 21 octobre.

En 2021, 564,1 milliards d'euros ont été dépensés dans le cadre des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale. La potentielle sortie de crise sanitaire et la reprise économique abondant les recettes de cotisations sociales, devraient permettre de réduire le déficit de la Sécurité sociale. Évalué à 34,6 milliards d'euros en 2021, il serait de 21,6 milliards d'euros en 2022, les branches famille et accidents du travail seraient excédentaires.

## Dépenses du Ségur

La poursuite de la mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé représentera 2,7 milliards d'euros dans le PLFSS, afin de financer pour l'essentiel la revalorisation des personnels soignants et du secteur médico-social.



L'objectif global de dépenses pour les personnes âgées et personnes handicapées, augmentera de 4,4 %.

Après 18 milliards d'euros en 2020 et 15 milliards en 2021, le coût de la pandémie de Covid-19 est estimé à 5 milliards d'euros pour 2022 réduisant

le déficit de la branche maladie de 30 milliards d'euros en 2021 à 19,7 milliards d'euros en 2022.

## Nouveaux remboursements

Hors effets de la crise sanitaire, le PLFSS prévoit une progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) de 3,8 % en 2022. Avec 1,2 milliard de financements nouveaux notamment pour la revalorisation des métiers du secteur médicosocial en particulier dans le secteur de l'aide à domicile, l'objectif global de dépenses pour les personnes âgées et personnes handicapées, augmentera de 4,4 %.

Parmi les mesures financées par ce PLFSS se trouvent des mesures comme la prise en charge intégrale de la contraception par l'assurance maladie pour les femmes de moins de 26 ans, ou la facilitation de l'accès aux soins visuels..., et des mesures visant à parache-

## Contraception gratuite moins de 26 ans

Le ministre de la santé a annoncé le 9 septembre que la gratuité de la contraception concernera toutes les femmes de moins de 26 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le coût de la pilule ou d'autres méthodes contraceptives (implants, dispositifs intra-utérins, diaphragmes) mais aussi tous les actes qui y sont liés (une consultation par an, examens biologiques) seront pris en charge à 100 % par la sécurité sociale. Le coût de la mesure a été évalué à 21 millions d'euros par an et concernera 3 millions de femmes. Une bonne nouvelle pour toutes les femmes qui par manque de moyens n'ont pas de suivi gynécologique. Selon une étude de la Mutuelle des étudiants (MDE) de 2019, 52 % des étudiantes étaient dans ce cas-là.

ver des réformes engagées pendant le quinquennat, comme la facilitation de l'attribution et l'accès à la complémentaire santé solidaire (CSS), instaurée le 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour les bénéficiaires de minima sociaux.

Les annonces faites à l'issue des Assises de la santé mentale fin septembre 2021 seront également intégrées. Il s'agit du remboursement des consultations, prescrites par un médecin, chez un psychologue de ville à partir de l'âge de 3 ans dès 2022, du recrutement de personnels dans les centres médico-psychologiques (CMP) adultes et pour enfants, du déploiement d'un service téléphonique d'accès aux soins psychiatriques 24h/24h. 🔥

Valérie Soumaille

## Retraité-es dans l'action

La journée unitaire de mobilisation des retraité-es le 1<sup>er</sup> octobre a confirmé l'ancrage du Groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR- FP, LSR, Ensemble & solidaires) sur tout le territoire, avec plus de 150 actions recensées notamment contre l'abandon de la loi « Grand Âge ». Personnels, personnes concernées et leur famille, pourtant durement éprouvées par la pandémie devront attendre encore pour une loi sur la dépendance ambitieuse et adaptée aux besoins. Alors que les prix explosent (énergie, alimentaire, transport, etc.), que la complémentaire santé va beaucoup augmenter en janvier, le gouvernement annonce une revalorisation des pensions de 1,1 %, bien en deçà de l'inflation. Abandon de la loi, perte de pouvoir d'achat, absence de Services publics de proximité, difficultés d'accès aux soins : la FSU appelle à la réussite de la manifestation nationale des retraité-es à Paris, le 2 décembre, initiée par le Groupe des 9.

## Fonction publique : non à la codification

Le gouvernement a soumis à l'examen du CCFP (Conseil commun de la Fonction publique), le 30 septembre, son projet de codification du statut général des fonctionnaires. Ce projet favorise le recours au contrat et introduit dans la haute fonction publique une logique de recrutements sur critères partisans. La FSU a défendu les droits, les garanties de l'ensemble des personnels, titulaires et contractuel-les, ainsi que le principe du droit à la carrière des fonctionnaires. Elle a porté un avis négatif, non sur le principe de codification, mais sur le contenu effectif du projet d'ordonnance et de code annexé à celui-ci, exprimé par un vote contre. Le statut représente d'abord une garantie pour l'intérêt général et pour tous les citoyen-nes.

## Action

# La FSU dans les luttes

Les mobilisations du début d'année scolaire reçoivent un bon accueil de l'opinion même si elles peinent à rassembler très largement.

Le budget 2022 va encore aggraver les inégalités et affaiblir les services publics, alors que la crise a renforcé l'urgence en matière de besoins sociaux. La FSU entend continuer à mettre la question sociale au centre du débat public : salaires, conditions de travail, métiers, protection sociale, services publics. Face à un gouvernement qui continue à imposer un projet de société libéral, les mobilisations sont et seront nécessaires, notamment sur la question centrale du pouvoir d'achat. Dans le cadre du collectif *Plus jamais ça*, la FSU travaille à l'élaboration d'alternatives ambiguës.

Actions contre la loi Rilhac dans le premier degré, mobilisation des AESH le 19 octobre, journée en faveur de l'enseignement agricole le 20 octobre, participation aux ma-



Manifestation dans l'Éducation le 23 septembre dernier.

nifestations du 25 novembre contre les violences faites aux femmes, manifestation nationale des retraité-es le 2 décembre à Paris... la FSU sera présente avec les personnels en lutte.

Enfin, la FSU s'indigne de la montée des discours qui propagent la xénophobie et la haine de l'autre. Elle s'inquiète d'une possible arrivée au pouvoir de l'extrême droite et elle continuera d'informer les personnels sur les dangers que cela représente. ♦

Matthieu Leiritz

## Extrême droite

# Contre l'égalité des droits

Le 28 septembre, Marine Le Pen, candidate à la présidence de la République, annonçait le dépôt d'un projet de loi en vue d'un référendum sur l'immigration.

Le texte du projet prévoit de revenir sur plusieurs articles de la Constitution garantissant l'égalité des droits en donnant un caractère institutionnel à la « priorité nationale ». Les personnes étrangères ne pour-

raient avoir accès qu'à des « fonctions, des emplois ou des missions qui ne peuvent être exercées par des nationaux ». Il s'agit également de limiter fortement le droit d'asile, prévu dans le préambule de 1946, en supprimant le regroupement familial et les allocations aux personnes étrangères. Le référendum permettrait de passer outre aux éven-

tuelles objections du Conseil constitutionnel ou de la Convention européenne des droits de l'Homme, ratifiée par la France.

Dans le texte du projet, le ou la président-e de la France veillera « à la sauvegarde de l'identité et du patrimoine de la France », sans que les contenus en soient précisés. Le projet invoque nettement le mythe,

très prisé dans l'extrême droite nationaliste et complotiste dit du « grand remplacement » : « La politique conduite en matière d'immigration ne peut avoir pour conséquence l'installation d'un nombre d'étrangers sur le territoire national de nature à modifier la composition et l'identité du peuple français ». ♦

M. L.



## Énergie

# Quand les prix s'envolent

**D**epuis janvier, le prix du gaz a augmenté de 57 % pour les prix régulés. L'électricité devait augmenter de 12 % au mois de février, mais le gouvernement limitera l'augmentation à 4,4 %. Pour les ménages les plus précaires, la facture risque d'être douloureuse.

Cette situation est due à une conjonction d'événements et de facteurs imprévus : tout d'abord, en septembre 2020, l'arrêt de la principale usine de liquéfaction du gaz naturel en Norvège suite à un incendie ; cet été, faute de vent, les fournisseurs d'électricité de l'Europe du Nord, obligés de se rabattre sur les centrales à gaz au moment où le marché

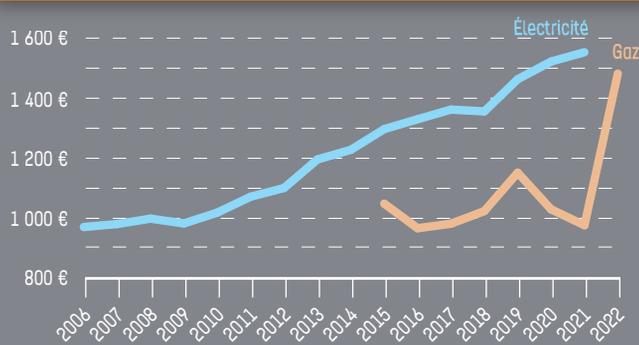
gazier était déjà en surchauffe ; dans le sud de l'Europe, l'hiver très froid suivi d'un été très chaud ont engendré une hausse de la consommation d'électricité, donc de gaz (voir ci-contre) réduisant les stocks de gaz réservés à toute demande imprévue. Puis est arrivée la reprise économique, avec un rebond important de la demande en énergie à l'échelle mondiale, sur le marché gazier notamment.

La Chine, premier importateur mondial se retrouve en concurrence directe avec l'Europe : son économie est la première à être repartie et son investissement, pour remplacer

ses centrales à charbon trop polluantes, dans les énergies renouvelables se fait avec le gaz en complément. Dans cette crise énergétique mondiale, seule la Russie tire son épingle du jeu, elle assure en moyenne 40 % des approvisionnements gaziers européens et ne compte pas pour l'instant augmenter ses livraisons aux États européens.

La France qui ne dispose plus de gaz naturel sur son territoire, importe 99 % de sa consommation et subit donc de plein fouet les variations des prix des marchés. Malgré une production de l'énergie encore essentiellement nucléaire, elle n'est pas non plus épargnée par la hausse des prix de l'électricité en raison du mécanisme européen de fixation des prix. Le gouvernement français a assuré qu'après la hausse d'octobre les prix seraient bloqués jusqu'en avril 2022, espérant qu'au printemps, la demande baissera. Le chèque supplémentaire de 150 € pour les ménages précaires, vivant souvent dans des bâtiments « passoires », risque d'être bien insuffisant. 🔥

### Facture annuelle moyenne d'un foyer



Source : Commission de régulation de l'énergie.

## Pourquoi une telle augmentation du gaz et de l'électricité ?

En France, le prix de l'électricité augmente alors que sa production est excédentaire. La raison : la loi du marché.

En 2002, lors du sommet de Barcelone, l'Europe a décidé de déréglementer le secteur de l'énergie. Pourtant, en vingt ans, dans un environnement d'inflation basse, les tarifs de l'électricité n'ont cessé d'augmenter : plus de 70 % en France, parfois multipliés par deux ou trois dans d'autres pays. La raison est simple : le monde de l'électricité est incompatible avec la loi de concurrence par le marché. Le réseau doit être toujours à l'équilibre quelle que soit la demande, et comme l'électricité n'est pas stockable, les gestionnaires de réseaux gèrent l'approvisionnement quel qu'en soit le coût.

Mais à quel prix ! Pour pouvoir assurer les ajustements de dernières heures, les producteurs remettent en marche les centrales à gaz, et c'est le prix du MWh produit par ces centrales qui est la base du cours sur les bourses d'électricité européennes : la hausse des prix du gaz entraîne de facto celle des prix de l'électricité. Pourtant, Bruxelles continue de militer pour une déréglementation complète de l'énergie, afin que la concurrence soit parfaite, avec, par exemple la désintégration d'EDF préparée par le plan « Hercule », soutenu par le ministre français des finances, Bruno Le Maire. L'Autorité de la concurrence avait depuis longtemps dénoncé ce projet de libéralisation de l'énergie qui « aurait pour effet de soumettre les ménages à la volatilité des prix de marché... ».

Alain Senée

“**Désolé  
ce soir  
j’ai déjà  
un truc  
de prévu...**”

DERRIÈRE DE PETITES EXCUSES  
SE CACHE PARFOIS UNE GRANDE PRÉCARITÉ.



Faites votre don sur  
[restosducoeur.org](https://restosducoeur.org)

*on compte sur vous*  
*Cherhe*

## Assurance chômage

## Recours des organisations syndicales

**A**fin d'éviter un recours des organisations syndicales avant l'application du nouveau régime prévue le 1<sup>er</sup> octobre, le nouveau décret portant réforme de l'assurance chômage n'a été publié que la veille par le gouvernement.

Dégradant fortement le niveau des allocations et les droits des chômeurs et chômeuses, créant par ailleurs de fortes inégalités entre les allocataires elles et eux-mêmes, ce nouveau décret est la copie conforme du décret du 30 mars que le Conseil d'État a suspendu en juin et qu'il doit maintenant juger au fond.

Dans un communiqué commun publié le 8 octobre, FSU, CGT et Solidaires rappellent que l'assurance chômage ne saurait être réformée dans le sens d'une punition pour des privé-es d'emploi que l'on voudrait rendre responsables de leur situation. Elles



FSU, CGT et Solidaires rappellent que l'assurance chômage ne saurait être réformée dans le sens d'une punition pour des privé-es d'emploi.

annoncent avoir à nouveau – comme l'ensemble des organisations syndicales – introduit un recours en annulation assorti d'un référé suspension auprès du Conseil d'État et appellent celui-ci à ne pas céder à la pression gouvernementale mais à jouer pleinement son rôle de juge administratif.

Revendiquant l'abrogation de cette réforme injuste, elles rappellent l'urgence d'un renforcement des droits et d'une véritable politique sociale pour combattre le chômage, fondée entre autres sur la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux ainsi que sur une forte réduction du temps de travail. ♦

Valérie Soumaille

## Protection de l'enfance

## Violences pendant la crise

**L'**Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a publié fin septembre son quinzième rapport. Y est prônée une meilleure prise en compte du secteur de la protection de l'enfance fortement bousculé par la crise sanitaire et en manque d'attractivité.

Des chiffres : au 31 décembre 2019, 312 000 mineur-es soit 2,17 % bénéficiaient d'au moins une mesure ou une prestation relevant du dispositif de protection. En 2019 la police a enregistré 68 633 mi-

neur-es victimes de violences physiques dont 4 sur 10 dans la sphère familiale.

Le rapport note une augmentation de placements d'enfants sur la période de la crise sanitaire. Déjà constatée en 2017, cette hausse s'est accélérée et les situations d'enfants à domicile se sont dégradées avec les confinements. Les auteurs du rapport constatent également une insuffisance de collaboration ou partenariat entre le secteur et l'institution

scolaire. L'annonce de moyens pour un suivi et accompagnement pédagogique par des enseignant-es volontaires est restée sans application.

Un chantier a été lancé en 2020 concernant la gouvernance nationale en protection de l'enfance. Une nouvelle entité est en projet : la création d'une super-structure qui devrait, selon les pouvoirs publics, aboutir à une amélioration des prises en charge. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Violences contre les femmes

La FSU continue à exiger un plan d'urgence contre toutes les violences faites aux femmes partout sur le territoire. Dans le cadre de la journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, la FSU appelle à participer aux manifestations au côté de « *Nous Toutes* » le 20 novembre prochain et à construire des actions intersyndicales dans le cadre du 25 novembre partout sur le territoire. À cet effet, la FSU a déposé un préavis de grève.

## Taxe grandes entreprises

Le 9 octobre, 136 pays ont signé un accord sur la taxation des multinationales. Avec cet accord, les profits transférés à l'étranger par les multinationales qui réalisent plus de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires seront taxés à 15 % (et non aux 25 % recommandés par la commission d'expert-es de la Commission indépendante pour une réforme de la taxation des entreprises internationales) y compris dans les paradis fiscaux. Un État pourra aussi taxer une entreprise absente de son territoire du moment que ses activités et ses profits y sont. Le ralliement de l'Irlande, de la Hongrie et de l'Estonie devrait permettre l'unanimité des 27, nécessaire pour inscrire de nouvelles règles fiscales dans le droit européen. Les demandes d'exemption de cet accord pourtant au rabais ont déjà afflué.

## Refus de la misère

« *La misère est une violation des droits humains fondamentaux* », cette phrase définit parfaitement l'esprit de la Journée mondiale du Refus de la Misère, inscrit, chaque année depuis 1992, au calendrier le 17 octobre par les Nations Unies. Elle fait entendre la voix de ceux et celles qui sont habituellement réduit-es à leurs difficultés, voire qui en sont jugés responsables. La pandémie de Covid-19 a accru la pauvreté et creusé les inégalités au sein des sociétés, augmentant le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi et de jeunes plongés dans la précarité.

## Hôpital

# Urgence pour une meilleure santé de la population

Les politiques d'austérité successives ont généré des carences qui se sont accentuées pendant l'épidémie de COVID 19. À titre d'exemple, 5 700 lits ont été supprimés en 2020, non compensés par la création de places en ambulatoire. Depuis 2013, 27 000 lits ont été supprimés dans les différentes structures hospitalières.

Mobilisés le 5 octobre 2021 pour l'amélioration du système de soins et d'action sociale, les organisations syndicales et collectifs AMUF, CFE-CGC, CGT, SUD, les collectifs Inter Blocs et Inter Urgences, le printemps de la psychiatrie et la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et des Maternités de proximité demandent dans un communiqué commun que « les questions de Santé, d'amélioration des conditions de travail des salarié-es de ces secteurs d'activités et la prise en charge de la population » soient « des enjeux prioritaires pour notre société ».



Une revalorisation des salaires, un plan de formation et un plan de recrutement.

Ils exigent une revalorisation des salaires, un plan de formation et un plan de recrutement, le renforcement des moyens financiers pour les

établissements, l'arrêt des fermetures d'établissements de services et de lits, et l'ouverture des structures nécessaires.

Ces demandes sont convergentes avec le volet santé du plan de rupture du collectif « Plus Jamais ça » (dont la FSU est membre) : nécessité d'un plan d'urgence contre les déserts médicaux et pour l'hôpital public, formation, recrutements, augmentation des salaires, suppression de la sélection et création de places dans les formations de santé, annulation de la dette des hôpitaux et augmentation de leurs budgets d'au moins 5 %. Les plans de restructurations et de fermetures de sites ou de services doivent être stoppés.

Concernant les EHPAD, le plan propose d'aller vers un doublement du nombre des personnels notamment dédiés aux services d'aide à la per-

## L'IRM le plus puissant du monde

Iseult, l'IRM le plus puissant au monde, est l'aboutissement de plus de 20 ans de recherche et d'une collaboration scientifique franco-allemande. Cet IRM d'une puissance de 11,7 Tesla, soit 230 000 fois celle du champ magnétique terrestre permettra notamment de mieux comprendre l'anatomie du cerveau et son fonctionnement lors des tâches cognitives ou face à des pathologies neuro-dégénératives (Parkinson et Alzheimer), des affections psychiatriques (troubles bi-polaires) ou vasculaires. Cet aimant a été conçu par des équipes du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Cet organisme public de recherche est un acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation, avec ses 16 000 salarié-es-technicien-nes, ingénieurs, chercheur-es, et personnels en soutien à la recherche.

sonne âgée, créer des lits de réanimation et de soins critiques tant en établissement qu'à domicile. Il faut accompagner la création d'un réseau territorial de centres sociaux et de santé pluri-professionnels avec prise en charge du tiers payant et rétablir les services fermés correspondant aux besoins exprimés par les populations concernées. Un accès juste et égalitaire aux soins doit être assuré partout sur le territoire et par conséquent, un vrai plan de lutte contre les déserts médicaux doit également être engagé. 💧

Sandrine Charrier

## Déconjugalisation du handicap : rejet de l'Assemblée

La proposition de loi sur la « déconjugalisation » de l'Allocation adultes handicapés (AAH) visant à individualiser cette allocation, a été rejetée par l'Assemblée nationale.

Revendiquée par 22 organisations et associations de défense des droits des personnes en situation de handicap, cette proposition était présentée par le groupe Les Républicains et soutenue par l'opposition face au bloc majoritaire Modem, Agir et LAREM. La secrétaire d'État Sophie Cluzel s'est opposée une fois de plus à cette proposition, au prétexte qu'elle remettrait en cause « l'ensemble du système de protection sociale français fondé sur la solidarité sociale et familiale », avec un effet boule de neige pour toutes les aides sociales.

Le Sénat a en revanche voté une nouvelle fois le 12 octobre l'individualisation de l'AAH. Le débat n'est pas clos.

Salaires

# La lutte continue

**P**our la FSU, la question salariale doit revenir au centre du débat public.

Des mesures gouvernementales relatives à la carrière et à la rémunération de la catégorie C ont été présentées lors du rendez-vous salarial du 6 juillet, sans ouvrir d'autres perspectives que celle d'une préservation de très court terme du pouvoir d'achat de ces personnels dans le contexte d'augmentation de 2,2 % du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre.

En raison de la volonté gouvernementale de poursuivre le gel de la valeur du point d'indice et de ne pas augmenter les salaires des fonctionnaires, les agent-es vont subir un nouveau décrochage des rémunérations par rapport aux moyennes des salaires versés dans le secteur privé. L'attractivité des emplois publics reste menacée.

La situation salariale des personnels contractuels est extrêmement dégradée : la FSU revendique que leurs conditions d'emploi et de rémunération



La situation salariale des personnels contractuels est extrêmement dégradée.

soient améliorées. Elle rappelle sa revendication d'un véritable plan de titularisation.

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a initié un processus de « conférence salariale » mais en affirmant qu'il n'était pas destiné à produire d'effets concrets avant 2023. La FSU estime donc que ce processus ne saurait rendre inutiles ou caduques des mesures urgentes destinées à améliorer le pouvoir d'achat

des agent-es des 3 versants de la Fonction publique. La FSU reste déterminée à lutter contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. Elle ne se contentera pas de dispositifs pour les seuls hauts salaires et exigera des politiques volontaristes en termes de mesures et de moyens dédiés pour l'ensemble des agent-es.

En conséquence, la FSU maintient qu'il est indispensable de procéder sans attendre à une revalorisation du point d'indice. ♦

Matthieu Leiritz

## Plan de rénovation des écoles marseillaises

« Le plus grand chantier que la ville de Marseille a initié depuis les années 1960 », cette phrase résume le projet de rénovation et de reconstruction de 174 écoles sur les 472 existantes, présenté par le maire, Benoît Payan, mi-octobre, espérant un partenariat « public-public » avec l'État. Ce plan à 1,2 milliard d'euros est là pour réparer « une blessure profonde » et porter une politique « pour des écoles plus vertes, ouvertes sur le quartier ». Lors de la visite présidentielle mi-octobre, une somme de 800 millions d'euros, moitié subvention, moitié avance remboursable, aurait été évoquée mais aucune des deux parties n'a confirmé, étant en « attente du réglage des derniers détails ».

Haute fonction publique

# Suppression de l'Inspection générale

**A**vec la réforme de haute fonction publique, et la suppression de certains grands corps dont l'Inspection générale, Macron impose une nouvelle conception de la gestion de l'État par un pouvoir exécutif dont l'autorité semble vouloir s'exercer sans limite.

Après le remplacement de l'École nationale d'administration (ENA), la réforme se met en œuvre avec la sup-

pression de certains corps de hauts fonctionnaires dont celles et ceux de l'Inspection générale de l'Éducation nationale parallèlement à la disparition du paritarisme, du CNESCO et de plusieurs observatoires. À la place des inspecteurs et inspectrices généraux, le ministre fera appel à des personnels détachés venus de n'importe quelle ad-

ministration pour une durée variable avec le risque que l'intérêt politique passe avant l'intérêt de l'État et qu'à chaque alternance politique les hauts fonctionnaires soient remplacés.

Si moins de 10 % des rapports de l'IG ont été publiés ces dernières années, ceux-ci, élaborés par des expert-es, rendent compte des résultats des

politiques publiques menées et permettent ainsi d'avancer des perspectives pour les décisions à venir.

La FSU s'oppose à cette volonté d'instrumentalisation de l'administration et réaffirme la nécessité d'indépendance des services chargés d'expertiser et d'évaluer le service public. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Mineur-es isolé-es

La situation des mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es étranger-es reste toujours aussi préoccupante. Le projet de loi sur la protection de l'enfance qui a été reporté, comportait des dispositions sur le renforcement de leur fichage et d'une modification de la clé de répartition sur le territoire. Il est de plus en plus courant de ne percevoir leur situation que sous le prisme des questions migratoires et de sécurité publique, mettant davantage la focale sur le fait qu'ils et elles soient étranger-es plutôt que des enfants en danger.

Les conseils départementaux qui s'opposent à l'instauration du fichier biométrique se voient sanctionnés aux dépens de ces jeunes.

La FSU reste vigilante sur toutes ces dispositions et rappelle l'importance de faciliter leur accueil, leur mise à l'abri, en garantissant la présomption de minorité, leur accès à la santé et à la scolarisation notamment, ainsi que leur accompagnement éducatif.

## Fonction publique d'État

# Le Ségur appliqué aux infirmières

**L**e projet de décret transposant les dispositions prévues par le Ségur de la Santé a été soumis au Conseil supérieur de la fonction publique le 7 octobre.

90 % des infirmières de l'État sont à l'Éducation nationale, c'est donc tout particulièrement grâce à la mobilisation du SNICS-FSU que cette transposition du Ségur a été gagnée. C'est toute la FSU qui a mené cette bataille et a veillé à ce que les dispositions s'appliquent bien dans l'ensemble des ministères.

Ce texte présente plusieurs avancées, dont la fusion des deux premiers grades, l'intégration de l'ensemble du corps résiduel de catégorie B dans celui de la catégorie A par le concours réservé, la transposition de mesures indiciaires du Ségur sur les grilles salariales de la Fonction publique d'État. Mais certaines inégalités de traitement et de déroulé de carrière perdurent. Ces dispositions restent en deçà des



La FSU a mené bataille pour que les dispositions favorables du « Ségur » soient transposées à l'ensemble des infirmier-res de l'État.

légitimes attentes des infirmières de la Fonction publique. La FSU revendique l'ouverture de travaux et de négociations pour aboutir à une revalorisa-

tion du traitement indiciaire et indemnitaire des infirmières de la Fonction publique d'État au niveau de la catégorie A type. Leur traitement doit à minima être équivalent à celui de leurs homologues de la Fonction publique hospitalière. ♦

Sandrine Charrier

## Métier

# Colère noire des sages-femmes

**D**epuis des semaines, les sages-femmes des fonctions publiques hospitalière et territoriale, des établissements privés et les sages-femmes libérales manifestent leur colère. Elles se sont à nouveau exprimées lors de la journée de grève et de mobilisation du 7 octobre.

Les annonces du ministre de la Santé le 16 septembre ne tiennent pas compte des conclusions des rapports Peyron de 2019 et du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) concer-

nant l'évolution du métier de sage-femme et une nécessaire revalorisation salariale. Au-delà, les sujets fondamentaux et particulièrement aigus que sont les effectifs, les conditions de travail, la fermeture des lits, et la dégradation de la qualité des soins pour les femmes et leurs nouveaux nés n'ont fait l'objet d'aucune annonce.

Avec le SNUTER-FSU, les sages-femmes territoriales – massivement en grève le 7 oc-

tobre et solidaires de l'ensemble des sages-femmes – demandent le maintien et l'amélioration des normes des sages-femmes territoriales, l'augmentation du nombre de postes afin de remplir les missions de prévention mises en avant par le rapport des 1000 premiers jours, une revalorisation identique aux sages-femmes hospitalières, la prime en lien avec le Ségur de la Santé appliquée dans la Fonction publique hospitalière de-

puis octobre 2020. L'évolution de la carrière doit être facilitée avec un passage au grade supérieur sans condition de coordination ou d'encadrement. Elles demandent le même statut que les autres professions à responsabilité médicale et la revalorisation salariale correspondante, la fin de la précarité des contrats des jeunes collègues, l'augmentation de l'effectif des sages-femmes dans les maternités. ♦

S. C.

EPS

# Pas 30 minutes mais 20 mesures

L'Organisation Mondiale de la Santé recommande une heure d'activité physique par jour pour les enfants entre 6 et 11 ans – trois heures par jour pour les moins de 5 ans.

L'école a une responsabilité particulière en termes d'apprentissages corporels, et s'adresse à tous les enfants. Mais le temps extra-scolaire représente plus de 50 % de la vie d'un enfant et est actuellement extrêmement inégalitaire en termes d'activités physiques et d'accès au sport. Convaincus de la nécessité d'envisager l'ensemble des temps de l'enfant pour répondre à la recommandation de l'OMS, le syndicat des enseignant-es du premier degré (SNUipp) et celui des enseignant-es d'EPS (SNEP) de la FSU proposent « 20 mesures pour apprendre en EPS à l'école primaire, développer le sport scolaire et augmenter l'activité physique quotidienne ». Équipements, formation, moyens pour animer le sport scolaire..., les 13 mesures



Assurer les 3 heures d'EPS inscrites au programme.

concernant le temps de l'école ont pour objectifs d'assurer les 3 heures d'EPS inscrites au programme, de développer le sport scolaire (USEP) et d'aménager les cours de récréation pour qu'elles encouragent l'activité physique, les jeux...

Rendre actifs la pause méridienne et le temps de garderie, mais aussi développer les mobilités douces en sécurisant les accès et abords des écoles permettrait au temps périscolaire de participer à la lutte contre la sédentarité.

Quant au hors temps scolaire, il doit permettre l'accès au « droit au sport » dans la vie de chaque enfant. Campagnes d'incitation à la pratique physique familiale ou amicale le week-end et les vacances, diversification de l'offre d'activités physiques sportives et artistiques et des modalités de pratiques et de rencontres, possibilité de tester avant de choisir ou encore par l'accès de tous les enfants au « *savoir nager* »... devraient le favoriser.

Débattre, inventer, investir... l'enjeu le nécessite. ♦

Valérie Soumaille

## Guadeloupe : calendrier scolaire 2021-2022

La rectrice de Guadeloupe a pris la décision fin septembre de modifier le calendrier scolaire 2021-2022 pour récupérer les jours de classe manqués suite au report de la rentrée : réduction des vacances d'automne et de printemps d'une semaine et prolongation de l'année scolaire jusqu'au 7 juillet 2022, au lieu du 2 juillet. La FSU Guadeloupe évoque « *le mépris de l'administration* » à l'égard des personnels et a déposé un recours devant le tribunal administratif de Basse-terre. Vendredi 15 octobre, le juge des référés a reconnu le bien-fondé de la requête de la FSU mais a estimé que les délais étaient trop contraints pour débouter le rectorat.

## Protocole sanitaire

# On lève le masque

Alors que le SNUipp-FSU demande le déploiement d'une vraie politique de tests, le choix ministériel se limite à la levée du port du masque pour les élèves de primaire dans les départements où le taux d'incidence global se situe au-dessous de 50.

La levée du port du masque pour les élèves de 6 à 11 ans a eu lieu le 4 octobre dans 47 départements. 33 départements ont depuis levé la mesure qui ne concerne pas les

adultes travaillant auprès des enfants. Le gouvernement a fait ce choix en prenant le seul taux d'incidence global.

Or celui-ci ne rend pas compte du taux de contamination réel des élèves, supérieur à celui de la population puisque les 6-11 ans bénéficient moins d'une couverture vaccinale. De plus le taux retenu ne tient pas compte de la densité de population.

Enlever les masques des en-

fants à l'école comporte un risque de développer des foyers de contamination, le masque restant la mesure barrière la plus efficace pour lutter contre la circulation du virus.

Si le conseil scientifique préconise une politique de tests hebdomadaires et systématiques pour freiner l'épidémie et éviter la fermeture de classe, le gouvernement se contente d'envisager un dépistage général en cas de

Covid avéré dans une classe à titre expérimental dans dix départements.

Les 300 000 tests proposés par semaine ne peuvent être à la hauteur de la prévention à laquelle peuvent prétendre les 6 millions d'élèves de France pour éviter tout rebond de l'épidémie.

Le retour à la vie normale tant attendu ne pourra se faire sans précautions. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Contrats locaux d'accompagnement et secteur privé

Nouvelle étape franchie dans la réforme de l'Éducation prioritaire : six établissements privés catholiques sous contrat avec l'État (cinq collèges dans les 3<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements marseillais, au Mans, à Nantes, un collège et un lycée à Roubaix) sont intégrés à l'expérimentation des CLA (contrats locaux d'accompagnement) dans les trois académies (Aix-Marseille, Lille, Nantes) où cette dernière est menée. Ils percevront donc des moyens spécifiques, jusqu'à présent réservés à l'enseignement public ouvrant ainsi un champ nouveau à l'enseignement catholique renforçant sa légitimité.

## Livret parcours inclusif

Paru par décret le 30 septembre, le livret du parcours inclusif, conçu par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aura pour but « d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers afin de leur proposer une réponse pédagogique adaptée à la situation de chacun ». Il générera une base de données concernant la situation d'un élève à besoins éducatifs particuliers à laquelle chaque membre de l'équipe pédagogique aura accès. Autre objectif : le LPI vise à permettre les échanges avec la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées) pour la mise en œuvre du PPS (projet personnalisé de scolarisation). Outre son usage pédagogique, le LPI constituera une base de données pour le traitement statistique à l'échelon départemental, académique et national. Une application qui appelle à la vigilance.

## Enseignement agricole Non à Hectar

**L**e SNETAP-FSU (Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public) dénonce le projet d'une future ferme-école appelée Hectar, à Lévis - Saint-Nom, installée sur près de 370 hectares de terres agricoles et de 5 000 m<sup>2</sup> de locaux scolaires.

Alors que 300 postes ont été supprimés dans le public, le projet de l'homme d'affaires et milliardaire Xavier Niel, subventionné à 200 000 euros par la Région Île-de-France, et qui comprend un centre de formation associé à des start-up et des incubateurs de projets, entre en concurrence directe avec l'enseignement agricole public. Il prévoit de former un millier d'étudiants par an. « Tout ceci s'inscrit dans un contexte de libéralisation et de marchandisation » estime Frédéric Chassagnette, co-secrétaire général du SNETAP-FSU. « On assèche les



L'« agriculture entrepreneuriale » et la logique productiviste privilégiée.

moyens de l'enseignement public et l'on favorise une école privée aux objectifs extrêmement flous ». Autre source d'inquiétude pour le SNETAP-FSU mais aussi pour la confédération paysanne, le

contenu des enseignements, avec une utilisation excessive de l'intelligence artificielle, l'exaltation de l'« agriculture entrepreneuriale » et la logique productiviste privilégiée. La FSU a appelé à la journée nationale d'action en région en faveur de l'Enseignement Agricole Public le 20 octobre. ♦

Matthieu Leiritz

## Direction d'école

# Front intersyndical

**E**n septembre dernier, lors de sa visite à Marseille, le président Macron lançait « une expérimentation dans 50 écoles "laboratoire", dès la rentrée 2022, donnant la liberté pour des directeurs et directrices d'écoles de choisir leurs enseignants ».

Cette annonce a fait l'effet d'une bombe dans le milieu enseignant, et a entraîné instantanément la création d'un front intersyndical. Le SNUipp-FSU 13 a été assez rapidement reçu par Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, pour

lui exprimer son opposition au projet mais aussi les craintes et les questions des collègues des écoles de Marseille, questions qui sont restées sans réponse, avec le sentiment d'une administration prise de cours par les annonces du Président de la République et contrainte d'improviser dans l'urgence. Cette même confusion fut ressentie par le SNUipp-FSU 13 lors de sa rencontre avec le Directeur Académique. Plus de 80 écoles se sont opposées à l'entrée dans l'expérimentation, réclamant tout

simplement son abandon ; cela a obligé la DSDEN des Bouches du Rhône à étendre, puis à dépasser le périmètre initialement délimité par le Président Macron pour trouver les 50 écoles « laboratoire ». Les résultats de cette expérimentation en sont d'ores et déjà faussés puisque l'échantillon choisi ne correspond en rien à la requête. Cela n'a pas empêché le président Macron de la confirmer lors de sa dernière visite à Marseille mi-octobre. ♦

Alain Senée



Lycées

## Projet local d'évaluation

**A**près avoir supprimé cet horizon commun que constituait les épreuves nationales du baccalauréat, le ministère met en place un encadrement des modalités du contrôle continu, via le **Projet local d'évaluation (PLE)**, sur proposition du **SE-UNSA**.

Sont concernés les disciplines du tronc commun sur le cycle terminal, les enseignements optionnels et les disciplines de Première (sauf le français et l'EPS), soit 40 % de la note finale.

### Un carcan pédagogique

Les textes réglementaires parus cet été (arrêté, décret, et note de service) dessinent les contours de cette nouvelle usine à gaz : les enseignant-es sont appelé-es à formaliser au préalable dans un document les différents types d'évaluation, leurs modalités, et à penser leur conception dans la perspective de l'orientation et des exigences de l'enseignement supérieur, le tout sous le regard de la hiérarchie.

Le guide de l'inspection générale et ses déclinaisons disciplinaires (n'ayant aucune portée réglementaire), com-

porte de nombreuses prescriptions : modalités d'évaluation, fréquence, coefficient...

### Un nouveau type de management

A vouloir formaliser les modalités et les attendus de l'évaluation pour « impliquer » les élèves, le risque majeur est de créer des indicateurs normés aux mains des hiérarchies et des familles pour contrôler en continu l'activité des enseignant-es dans la classe et comparer les pratiques des un-es et des autres. Une démarche contraire à la liberté pédagogique, laquelle s'exerce dans l'intérêt des élèves avec le souci permanent d'activer tous les leviers à la main de l'enseignant-e pour les faire

réussir. Le projet d'évaluation expose les pratiques professionnelles à un contrôle réglementaire par les élèves, les parents, la direction.

Le SNES-FSU demande l'abrogation du PLE. Il a publié un guide syndical pour agir dans les lycées. Il appelle les personnels à développer les mobilisations collectives : heures d'informations syndicales, AG pour préparer les demi-journées banalisées dans les lycées, et rien se laisser imposer à cette occasion. La FSU soutient cette démarche : c'est par l'action collective, à tous les niveaux, que les personnels garderont la main sur leurs métiers. ♦

Sandrine Charrier

## Transgenres

Parue au BO le 30 septembre, une circulaire présente aux personnels de l'éducation nationale des lignes directrices pour penser leur rôle et responsabilité dans l'accompagnement des élèves trans ou en exploration de leur identité de genre. Les demandes croissantes des collègues et les témoignages des associations montraient un réel besoin.

Il reste dans la circulaire des difficultés, comme par exemple le fait de parler de « revendications » des élèves, comme si c'était une démarche militante. Et la référence à des formations existantes interroge, quand on connaît la pauvreté des formations initiale et continue, pourtant fondamentales.

## Harcèlement milieu scolaire

Après 4 mois d'auditions le groupe sénatorial chargé d'une mission sur le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement a rendu son rapport le 23 septembre. Ce rapport dessine trois axes de lutte (prévention, détection et traitement) en 35 propositions dont l'inscription des numéros d'urgence dans les carnets de correspondance, la diffusion de spots, une sensibilisation des enseignant-es à la problématique et la nécessité de montrer du doigt les réseaux sociaux. Pour ces membres du Sénat, les actions de prévention sont essentielles à l'École mais les collectivités territoriales ont un rôle à jouer. Ils et elles regrettent le manque de communication entre les professionnel-les mais omettent de traiter la question des moyens (temps, recrutements, personnels formés, stabilité des équipes) qui sont, comme l'ont dénoncé les représentant-es de la FSU lors des auditions, insuffisants. La part belle est faite aux associations, qui, pour la FSU, sont utiles mais ne peuvent remplacer l'action publique.

Au final un rapport qui enfonce des portes ouvertes. Les constats sont faits depuis des années. Les outils existent et fonctionnent lorsque les équipes ont les moyens de mettre en œuvre les actions. La FSU continue d'exiger les moyens pour être en mesure de comprendre et analyser ce phénomène qui concernerait 6 à 10 % des élèves pour pouvoir mieux le combattre.



# Institut de recherches de la FSU



## Laïcité à l'école : un apaisement nécessaire

Sous la direction de Paul Devin – Préface de Nicolas Cadène.

Conclusion de Benoît Teste

Régulièrement, et souvent dramatiquement, l'actualité met en lumière la responsabilité de l'école dans la transmission des valeurs républicaines. Certains dénoncent un prétendu « renoncement », d'autres accusent les enseignants de « complaisance » idéologique avec l'islamisme. Or, si un constat s'impose à celles et ceux qui observent le travail quotidien dans les écoles et établissements scolaires, c'est que personne n'y a renoncé au principe de laïcité et à ses visées de liberté, d'égalité et de fraternité. Malgré la complexité des situations et les difficultés qu'elles engendrent, l'attachement à l'ambition républicaine d'une émancipation intellectuelle prédomine largement dans les discours, dans les pratiques professionnelles comme dans les actions collectives de la communauté éducative.

Sans céder aux sirènes de l'alarmisme sécuritaire et sans angélisme non plus, les auteurs de cet ouvrage analysent objectivement les fondements et les enjeux de la laïcité à l'école, y compris dans les pratiques les plus quotidiennes, du primaire à l'université.

La laïcité n'est pas acquise d'avance, elle reste un combat nécessaire.

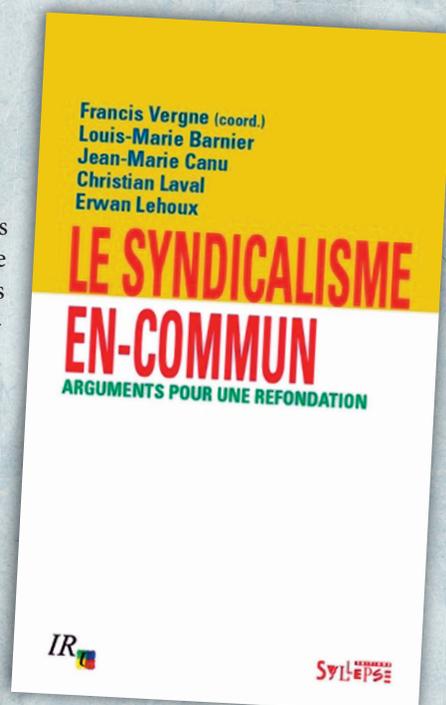
19 € + 2 € de port.

## Le syndicalisme en-commun

Francis Vergne (coord.) – Louis-Marie Barnier – Jean-Marie Canu  
Christian Laval – Erwan Lehoux

Ce livre collectif s'inscrit dans la lignée des travaux et des publications du chantier « *Politiques néolibérales et alternatives syndicales* » de l'Institut de recherches de la FSU. Il s'attache à repenser les conditions de l'action collective et en tirer les conséquences idéologiques et stratégiques pour le syndicalisme. Nous avons plus particulièrement développé ces analyses et propositions dans trois ouvrages précédents : *La fabrique de l'employabilité, quelle alternative à la formation professionnelle néolibérale?* (2014), *Demain le syndicalisme: repenser l'action collective à l'époque néolibérale* (2016) et *N'attendons pas la fin du monde: mouvement social et alternatives* (2019). Nous avons voulu en proposer à la fois une synthèse et un prolongement et faire ainsi appel au débat et la refondation du syndicalisme.

7 € + 2 € de port.



# Une Sécu qui protège



Dossier réalisé par:  
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée, Valérie Soumalle.

© FEWERS/ANJA

**La crise sanitaire a montré l'importance du système de protection sociale français dans lequel les assurances complémentaires ont pris de plus en plus de place.**

**L**a pandémie de Covid-19 le montre : le système de protection sociale français est un amortisseur de crise efficace. Assurer à chacun-e un revenu dans les différents cas d'interruption de l'activité professionnelle : maladie, accident du travail, maternité, chômage et vieillesse... est l'objectif de la Sécurité sociale, créée à la Libération par le gouvernement issu de la Résistance. Plutôt que d'en confier la gestion à l'État, ce pilier central du système de protection sociale français a été alors placé entre les mains des salarié-es –

75 % des sièges pour leurs syndicats – son financement dépendait non de l'impôt, mais de contributions fondées sur le travail : les cotisations sociales salariales et patronales. En 1967, le patronat obtient une stricte égalité de représentation avec les salarié-es mais aussi que les différents risques – maladie, vieillesse, famille – jusqu'alors mutualisés, soient séparés, ce qui interdira par la suite toute compensation d'une branche déficitaire par une autre excédentaire, première pierre d'une approche essentiellement comptable. Peu à peu sont reléguées au second rang ...

...  
 Les finalités politiques et sociales de la Sécurité sociale.  
 Depuis les années 1970, l'implantation des assurances complémentaires est de plus en plus forte. Alors que le déremboursement progressif des soins réduit la prise en charge solidaire des soins courants de 80 % en 1980, à environ 50 % en 2016, l'accès aux soins implique le recours à une « complémentaire » créant un véritable marché de la protection ramenant la santé au rang de marchandise, les patient-es devenant client-es. Dans ce marché, entrent en concurrence sociétés mutualistes, compagnies d'assurances et institutions de prévoyance complémentaire.  
 Depuis l'obligation faite en 2016 aux employeurs privés de participer au financement d'une complémentaire santé pour les salarié-es de leur entreprise, les inégalités augmentent. Devant la faiblesse de la couverture des complémentaires d'entreprises, se développent maintenant les surcomplémentaires pour celles et ceux qui en ont les moyens.  
 La loi de transformation de la Fonction publique de 2019, prévoit la participation de l'ensemble des employeurs publics au financement de la complémentaire santé des agent-es en 2026 au plus tard.  
 Si une participation effective des employeurs entraînera un léger gain du pouvoir d'achat des agent-es, la réforme, à hauts risques, remet sur le devant de la scène la revendication portée par la FSU d'une prise en charge « 100 % sécu » financée par des cotisations salariales et patronales, seule à même d'assurer une protection sociale sans discrimination.

# Une clé de voûte – menacée – du « modèle » social français



En près de 80 ans d'existence, le système de protection sociale « à la française », dont la « Sécu » est la pièce centrale, n'a cessé d'évoluer.

**L**a crise épidémique – qui n'en finit pas de se terminer – a remis à l'honneur, au moins dans le discours public sinon dans les projets gouvernementaux, les vertus d'un supposé « modèle » social français. La sécurité sociale, et plus globalement la protection sociale en ont en effet adouci pour une grande partie de la population les conséquences sociales.

C'était bien l'idée des forces syndicales et politiques issues de la Résistance et de la Libération que d'assurer à l'ensemble des Français.es une protection, une garantie contre les risques de l'existence : maladie, chômage, accidents, vieillesse. Outre le refus d'une société inégalitaire, inscrit dans une lutte de plusieurs décennies tant du mouvement ouvrier que des forces politiques et philosophiques progressistes, il s'agissait également de tirer les leçons alors brûlantes de la crise de 29 et de ses conséquences politiques. Mettre le monde du travail à l'abri de la misère et de la peur, c'était aussi mettre la démocratie à l'abri de la tentation fasciste dans les classes populaires. Enfin, le discrédit qui pesait sur le patronat, en raison de son appui à

Vichy, l'aura d'un syndicalisme de masse alors largement uni dans la CGT et sorti auréolé de sa participation à la Résistance, expliquent la gestion démocratique de ce qui devient en 1944 la populaire « Sécu ».

En près de 80 ans d'existence, le système de protection sociale « à la française », dont la « Sécu » est la pièce centrale, n'a cessé d'évoluer, dans plusieurs domaines.

D'abord dans son périmètre. Le projet d'origine était celui d'un régime unique et universel, basé sur l'activité professionnelle, d'où sa gestion par les syndicats de salarié-es et le patronat, sur la base d'élections. Dès l'origine, en raison du refus de certaines catégories professionnelles, cette ambition n'a jamais été atteinte, d'où une multiplication des régimes, dont certains dits spéciaux. Aujourd'hui, à défaut d'être unifié, le système de protection sociale touche la quasi-totalité de la population française. Mais d'autres batailles restent à mener : ainsi, selon l'OIT (Organisation internationale du travail), celle de l'étendue de la protection

## Protection sociale et Sécurité sociale

Au centre du système de protection sociale se trouve le régime général de la Sécurité sociale qui couvre la quasi-totalité de la population pour la branche famille et la branche maladie. La retraite est prise en charge, outre le régime général, par des régimes de retraites complémentaires (Arrco pour le privé, Agirc pour les cadres...), des régimes « spéciaux » dont celui des fonctionnaires ou spécifiques (agriculteurs...). Pour la santé, il existe des organismes de couverture complémentaire. Pour le chômage: l'Unedic (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). L'ensemble forme le système, complexe, de protection sociale en France.

sociale (le nombre de risques couverts), et son niveau (en termes de satisfaction des besoins de la population).

Leur extension a posé inévitablement des problèmes de financement et de mode de gestion.

Les réformes successives ont accru la mainmise du pouvoir politique – du parlement et du gouvernement – sur l'élaboration des politiques de protection sociale et sur leur gestion. Par ailleurs, face à l'accroissement des dépenses, deux tendances sont à l'œuvre. D'une part l'établissement d'un socle minimum de risques couverts pour l'ensemble de la population. D'autre part le recours à des formes de protection sociale complémentaire, renforçant ainsi les inégalités de traitement. C'en serait alors fini de la philosophie d'origine: « De chacun selon ses moyens » s'agissant des cotisations; « à chacun selon ses besoins » s'agissant des risques couverts.

Enfin, ce principe de la sécurité sociale s'est étendu dans le monde d'une manière inégalitaire. C'est bien un modèle universel qu'il s'agit de défendre et de renforcer face aux appétits libéraux et capitalistes. ♦

# Privé : complémentaire obligatoire



Cette couverture d'entreprise écarte aussi les chômeur-euses, les étudiant-es, les retraité-es et jusqu'à présent les agent-es de la Fonction publique.

**L**a quasi-totalité des salarié-es du secteur privé (97 %) bénéficient d'une participation de leur employeur au financement de leur assurance complémentaire en santé, à hauteur de 50 % au minimum.

Cette complémentaire d'entreprise généralisée en 2016 a été rendue obligatoire à la suite d'un accord national interprofessionnel (ANI de 2013) que la CGT et FO n'ont pas signé.

Solidaires et la FSU s'étaient aussi exprimés contre la création d'une complémentaire obligatoire.

Cette généralisation a eu peu d'effet sur le taux de couverture: les salarié-es du privé étaient 96 % avant 2013 à disposer d'une complémentaire santé. Mais cela a entraîné le développement des contrats collectifs et conforté la progression des assurances à but lucratif au détriment des mutuelles. Car les sociétés d'assurance cassent les prix sur la santé pour capter les clients potentiels de leurs autres produits d'assurance ou de banque.

La couverture obligatoire d'entreprise en contrats collectifs est par ailleurs inégalitaire.

Les grandes entreprises, notamment celles qui emploient une forte proportion de cadres, couvrent et participent financièrement plus que les petites. Par ailleurs, les employeurs du privé versaient en

moyenne 37 € par mois à leurs salarié-es en 2017, mais 58 € pour les cadres contre seulement 26 € pour les employé-es de commerce. La faiblesse de la couverture a poussé 24 % des bénéficiaires d'une complémentaire d'entreprise à souscrire une surcomplémentaire, cela suppose d'en avoir individuellement les moyens.

Cette couverture d'entreprise écarte aussi les chômeur-euses, les étudiant-es, les retraité-es et jusqu'à présent les agent-es de la Fonction publique. Les retraité-es peuvent certes conserver le contrat de leur ancienne entreprise, mais ils perdent la participation employeur la première année, ce qui double leur cotisation individuelle. Elle peut augmenter à nouveau de 25 % par an les deux années suivantes et sans limite par la suite. Pour les personnes au chômage et les plus pauvres, il existe une Complémentaire Santé Solidaire assurée par la « Sécu », mais les taux de non-recours (pourcentage des personnes qui ne font pas valoir leurs droits) sont élevés pour une population aux besoins de soins considérables. Enfin, les contrats collectifs ne sont soumis ni aux impôts ni aux cotisations sociales – mesure incitative pour les entreprises - ce qui coûte tous les ans plus de 7 milliards d'euros à la « Sécu » et à l'État. ♦

## Retraité-es mal traité-es

Les dépenses de santé des individus augmentent avec l'âge, ce qui n'a rien d'anormal. La conséquence est simple : la solidarité entre les personnes bien portantes et les personnes ayant des besoins en santé est aussi une solidarité entre générations.

C'est une couverture par l'assurance maladie obligatoire (donc la « Sécu ») qui permettrait d'assurer au mieux cette solidarité. Faute de 100 % « Sécu », celle-ci doit être aussi maintenue et renforcée du côté de l'assurance complémentaire.

Les données disponibles (pour l'année 2016) montrent que ce qui reste à payer en moyenne sur une année par une personne après les remboursements de la Sécurité sociale et avant l'intervention de la complémentaire est compris entre 200 € et 400 € avant 40 ans et progresse ensuite pour atteindre 1 000 € à partir de 80 ans pour une dépense moyenne annuelle en santé qui dépasse les 7 000 €.

Ainsi, tant que la Sécurité sociale ne rembourse pas 100 % des soins prescrits, l'adhésion à une complémentaire est nécessaire voire indispensable à tous les âges mais encore plus pour les retraité-es. Ces dernier-es disposent déjà quasiment tou-tes d'une complémentaire en santé, mais elle pèse de plus en plus sur leur budget. Car la généralisation des contrats collectifs d'entreprise, que la ministre veut étendre à la Fonction publique, coupe les retraité-es des solidarités intergénérationnelles qui avaient été mises en place par le monde mutualiste.

Les retraité-es adhèrent quasiment tou-tes à des contrats individuels dont la cotisation est de plus en plus fixée par âge alors que la population active est de plus en plus prise en charge par les contrats de leur employeur.



# PSC : une réforme à hauts risques



Le minimum de garanties ne permet pas le remboursement complet de tous les médicaments prescrits (autre que ceux remboursés à 65 % par la Sécu), ni les dépassements d'honoraires, ni la chambre individuelle en hospitalisation.

**A**vant même la réforme en cours, les employeurs publics pouvaient participer au financement de la complémentaire de leurs agent-es.

Mais cette participation facultative aura été très variable d'un employeur public à l'autre, parfois quasi inexistante (2 € par an et par agent-es à l'éducation nationale...) et dans tous les cas très loin de ce qui se fait dans le privé où les employeurs ont l'obligation (depuis 2016) de financer au moins 50 % de la cotisation. D'où de grandes incompréhensions, un sentiment d'injustice et de nombreux non recours à la complémentaire pour les plus faibles rémunérations, ce qui peut déboucher sur des renoncements aux soins ou de grandes difficultés

financières en cas d'arrêts maladie prolongés.

### La loi de 2019

Au motif de réduire ces inégalités entre salarié-es du privé et du public, et entre agent-es de la Fonction publique que le gouvernement et le Parlement ont choisi de réformer. La loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a ainsi habilité le gouvernement à redéfinir à la fois « la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels », mais aussi les « conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers », ce qui n'est pas sans poser de redoutables problèmes.

Du côté de la participation financière, à partir de 2024 et au plus tard en 2026, les employeurs publics auront l'obligation de financer au moins 50 % de la cotisation pour des garanties minimales en santé (maladie, maternité et accident) telles que définies par le code de la Sécurité sociale. Mais ce minimum, moins de 40 € en moyenne par mois, est loin des couvertures actuelles des agent-es: il ne permet pas le remboursement complet de tous les médicaments prescrits (autre que ceux remboursés à 65 % par la Sécu), ni les dépassements - inacceptables - d'honoraires, ni la chambre individuelle en hospitalisation, ni l'ostéopathie ou l'homéopathie... La négociation en cours sur le versant État de la Fonction publique vise notamment à établir un panier de soins de base interministériel de haut niveau, qui s'imposerait à tous les ministères, pour éviter un recul de la protection complémentaire.

### Liberté d'adhésion

Avec la réforme, les employeurs territoriaux auront aussi l'obligation de financer 20 % de la complémentaire en prévoyance de leur agent-es (contre les pertes de revenus liés aux arrêts maladie longs, à l'invalidité ou au décès). Mais pour les fonctions publiques de l'État et de l'hospitalière, le gouvernement a choisi de supprimer le couplage des deux catégories de risques (santé et prévoyance) tel qu'il existe actuellement. Un-e agent-e pourra ne plus être couvert-e en prévoyance, ce qui engendrera des situations sociales catastrophiques et entraînera une moindre solidarité entre les personnes bien portantes et celles dont la santé est fragile.

Enfin, le gouvernement souhaite mettre fin à la liberté d'adhésion actuelle, qui permet de choisir sa mutuelle et son contrat. La ministre de la Fonction publique souhaite imposer les contrats collectifs à adhésion obligatoire, choisis par l'employeur, à l'instar du privé. Or, ce type de contrat ne permet plus les solidarités entre actifs, actives et retraité-es, ni entre niveaux de revenus et favorise les sociétés d'assurance à but lucratif. 💧

## Le régime transitoire

**L**a réforme de la protection sociale complémentaire des agent-es de la Fonction publique ne peut être pleinement mise en œuvre dès l'année prochaine, en raison des textes réglementaires d'application qui doivent encore être discutés et publiés mais aussi du temps qui devra être pris pour que des négociations puissent être organisées au niveau de chaque ministère, collectivité et établissement hospitalier, qu'un cahier des charges soit défini et qu'un appel d'offres soit passé.

Cependant, avec l'ordonnance de février 2021, la loi impose à la Fonction publique de l'État et donc à chaque ministère la mise en œuvre - dès janvier 2022 - d'un régime de financement transitoire de la complémentaire santé. Un décret en date du 8 septembre 2021 en fixe les modalités d'application.

Ainsi, chaque ministère sans exception devra verser 15 € brut pour chaque agent-e en activité contre la justification d'une adhésion à une complémentaire, pour une couverture dite « responsable et solidaire » en santé. Ce remboursement transitoire prendra fin lorsque les ministères auront mis en œuvre le régime définitif, avec sélection d'un ou de plusieurs nouveaux opérateurs, pour des paniers de soins qui auront été négociés avec les organisations syndicales représentatives du ministère. Ce régime définitif pourra entraîner une participation plus élevée si les négociations aboutissent à un accord fixant un panier de soins très nettement supérieur au panier minimum défini par la Sécu.

D'ici là, tou-tes les agent-es en ac-



La loi impose à la Fonction publique de l'État et donc à chaque ministère la mise en œuvre - dès janvier 2022 - d'un régime de financement transitoire de la complémentaire santé.

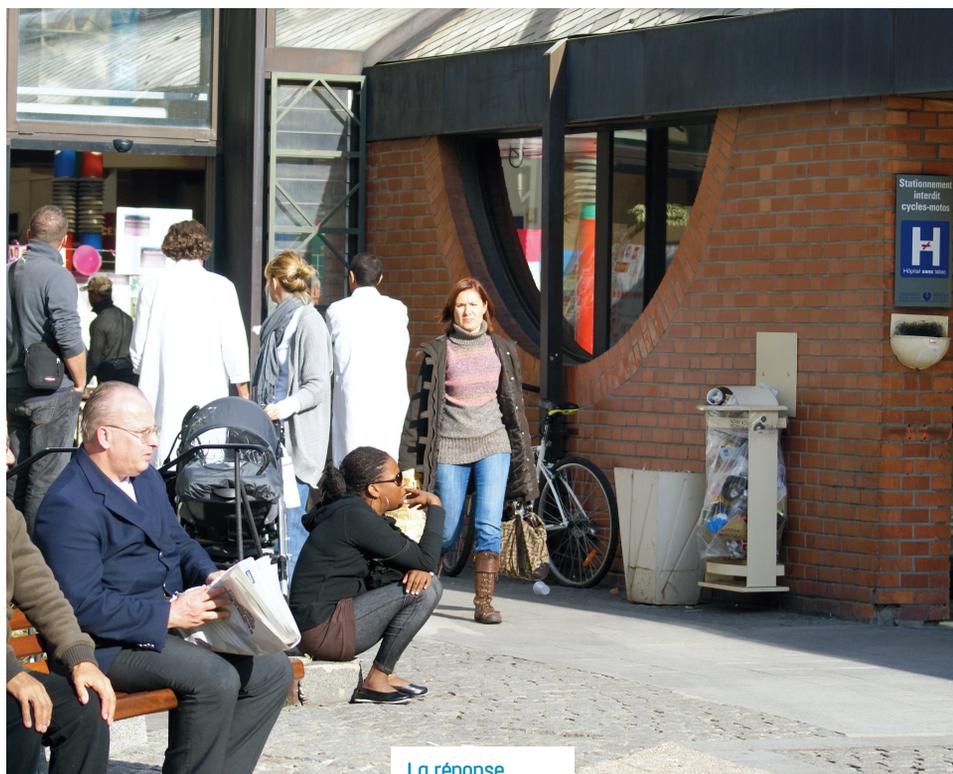
tivité, titulaires, stagiaires et contractuel-les de droit public ou privé pourront bénéficier de ce versement mensuel de 15 € bruts. Lors de la concertation préalable à la publication du décret qui établit ce droit, la FSU a obtenu que les agent-es qui sont en détachement, en congé non rémunéré (congé parental, de proche aidant, de présence parentale, de solidarité familiale ou pour raison de santé) ou en disponibilité pour raison de santé soient aussi bénéficiaires. Mais les vacataires et les agent-es retraité-es en sont exclu-es.

Le paiement de cette participation forfaitaire à chaque agent-e est une obligation légale, même pour les ministères qui ont déjà mis en place, dans le cadre des référentiels actuels, des subventions aux organismes qui ont été sélectionnés en 2016 ou 2017. 💧

## Informations pratiques

Pour bénéficier de la participation forfaitaire de 15 € brut, chaque agent-e doit en faire la demande à son employeur en lui envoyant une attestation d'adhésion à une complémentaire. Celle-ci doit être communiquée par la mutuelle ou l'organisme assureur. Pour que ce forfait soit bien mis en œuvre dès le mois de janvier, les services de paie des ministères doivent avoir enregistré l'information pour chaque agent-e avant le mois de novembre. Certain-es adhérent-es ont déjà reçu leur attestation, mais nombre de ministères n'ont pas encore organisé leurs services en conséquence. Il est important de bien conserver l'attestation, papier ou en ligne, pour la fournir aux services administratifs dès que ces derniers la demanderont.

# Nuages sur la protection sociale



La réponse n'est ni dans des restrictions budgétaires sur les soins ni dans des réformes des retraites, mais dans la recherche de recettes s'appuyant sur la cotisation sociale.

**T**out en exaltant dans les discours le rôle de la protection sociale dans la crise sanitaire, le gouvernement n'en continue pas moins son œuvre de remise en cause de la gestion démocratique et de la conception égalitaire de la protection sociale.

Une loi organique de financement de la Sécurité sociale est ainsi en cours d'examen au Parlement. Elle vise à réformer la procédure d'élaboration des PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) et à faire reculer encore le rôle de la démocratie sociale dans la gestion de la Sécurité sociale. Sa présentation annonce en outre d'inquiétantes réformes structurelles concernant le financement à venir de la Sécurité Sociale d'un point de vue libéral et comptable.

La Sécurité sociale subit un déficit de financement. La réponse n'est ni dans des restrictions budgétaires sur les soins ni dans des réformes des retraites, mais dans la recherche de recettes s'appuyant sur la cotisation sociale.

Cela passe notamment par la lutte contre le chômage, pour l'égalité

salariale, la fin des exonérations de cotisations, la lutte contre l'évasion fiscale.

Par ailleurs, la FSU s'inquiète de

l'institution d'un contrat de PSC (protection sociale complémentaire) à caractère obligatoire, générant des droits différents entre la population active et les retraités-es, et créant un panier de soins limitant les droits des personnes relevant de l'assurance sociale.

La réforme de la PSC permettrait de renforcer la participation financière des employeurs à la complémentaire et d'améliorer très légèrement le pouvoir d'achat des agents-es. Mais elle va déstabiliser les solidarités actuelles, la sécurité sociale et le modèle mutualiste.

L'article 12 du projet PLFSS instaure, pour les agent-es de la Fonction publique, la défiscalisation et la désocialisation des cotisations aux complémentaires santé et prévoyance pour les contrats collectifs à adhésion obligatoire découlant d'un accord majoritaire. Cette mesure vise à renforcer la pression sur les organisations syndicales, dont la FSU, qui s'opposent à l'obligation d'adhésion à un contrat de complémentaire choisi par l'employeur, obligation susceptible d'avoir un impact global négatif sur la qualité de la prise en charge effective des risques. 💧

## Propositions de la FSU

- **PSC** : si la participation des employeurs publics à la complémentaire de leurs agent-es doit être effectivement renforcée, cela ne peut pas se faire au détriment des solidarités, au seul bénéfice de la population active, en imposant une cotisation au forfait qui pèserait plus lourdement pour les agent-es les moins bien rémunéré-es. Cette réforme ne doit en outre pas entraîner un recul par rapport aux couvertures actuelles, ni favoriser de nouveaux désengagements de la « Sécu ».  
La PSC doit obligatoirement couvrir simultanément les prestations en santé et en prévoyance car les conditions de travail, et donc l'employeur, peuvent être à l'origine de maladies mais aussi d'incapacité de travail et de décès.
- **Mutualisme** : il est indispensable que les agent-es puissent conserver le choix de leur mutuelle même en cas d'accord majoritaire et le choix d'un contrat collectif ou individuel.
- **Financement** : il faut redonner à la « Sécu » sa capacité à assurer la protection sociale de toutes et tous face aux aléas de la vie en abondant ses recettes. Les employeurs, publics ou privés, doivent contribuer à la protection sociale pour toutes et tous.
- **100 %** : la « Sécu », l'hôpital public ont su financer une couverture de la pandémie sans discrimination, preuve que le 100 % « Sécu » est possible et doit s'imposer.

# Michaël Zemmour : « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » »

Michaël Zemmour est maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Co auteur de *Le système français de protection sociale*, avec Jean-Claude Barbier, et Bruno Thérêt. 2021, Repères.

## Comment analysez-vous la situation actuelle de la Sécurité sociale dans la protection sociale en France ?

La sécurité sociale reste en France le pilier central du système de protection sociale, d'abord par son importance financière, elle gère l'essentiel des deux principaux risques la maladie et les retraites, pour les salariés du privé, en plus d'autres branches.

Les assurances sociales, la « Sécu », le système de retraite du public ont fait la preuve de leur efficacité pendant la crise du covid.

Jamais il n'y eut d'inquiétude sur les pensions des retraités, la retraite par répartition a confirmé sa solidité. Il en est allé très différemment aux États Unis par exemple. La prise en charge des consultations médicales n'a pas été un obstacle sauf exception. L'hôpital a beaucoup souffert, mais la prise en charge pour les soins a été assurée. C'est la force de notre système de protection sociale que d'avoir pu ainsi déconnecter les revenus des ménages de la situation économique exceptionnelle.

Reste la question financière : globalement, la « Sécu » est dans une situation saine, son déficit est très modéré, peu menaçant, avec cependant un pic en 2020 et 2021, mais en temps normal, recettes et dépenses s'équilibrent globalement. Le gouvernement met en scène le « trou de la Sécu », mais cette dette a été gonflée par des choix politiques pendant la crise du Covid ; l'État a massivement exonéré de cotisations beaucoup d'entreprises, notamment pour financer l'activité partielle (« chômage partiel ») aussi bien pour les employés que les employeurs. Rien à voir avec une mauvaise ou bonne gestion !

La « Sécu » se retrouve ainsi lestée d'une dette remboursable en-

tre 2024 et 2034, ce qui accapare les ressources de la CSG, au détriment par exemple du financement de la dépendance. Or l'État aurait pu intégrer cette dette dans ses propres comptes. La dramatisation de l'enjeu de la dette sociale n'a d'autre objectif que de justifier les réformes futures au détriment des besoins sociaux de la population.

## Quel est votre regard sur la réforme de la complémentaire santé ?

Le paradoxe est que, depuis des années, l'État reconnaît que la protection sociale complémentaire (PSC) est indispensable, face à l'insuffisant financement des soins de ville, et d'une partie des soins courants. L'assurance maladie prend très bien en charge les affections de longue durée, mais très mal les soins dentaires et les consultations. La PSC va améliorer marginalement les remboursements des salariés du privé, mais resteront à l'écart les jeunes qui n'ont pas les moyens, les personnes âgées qui sont les plus exposées et qui devront assumer des coûts très élevés, enfin les agents publics qui doivent se payer leur complémentaire.

Or la « Sécu » obéit toujours à la logique du « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », d'où des cotisations proportionnelles aux revenus. La PSC est un système beaucoup moins solidaire.

## Quelles propositions alternatives pour renforcer la « Sécu » et la protection sociale ?

Il s'agit de prendre conscience que les risques couverts vont aller en s'élargissant, avec des investissements importants dans les technologies médicales, les retraites, la dépendance car la population vieillit.

D'où un choix : soit augmenter la socialisation des risques nouveaux,

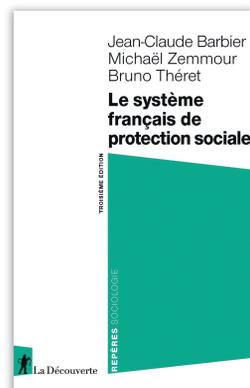


La PSC est un système beaucoup moins solidaire



© FEVER/ANSA

avec la nécessité de débattre collectivement du pilotage de leur augmentation ainsi que de celle des recettes, en parallèle du débat sur d'éventuelles économies. Ou assumer une privatisation par le haut, en gardant un socle public et le recours aux complémentaires privées pour les nouveaux besoins. Ce dernier scénario semble celui du gouvernement, Bruno Le Maire ne communique-t-il pas uniquement sur la nécessité de Maîtriser voire de réduire des dépenses sociales en France ?



E-commerce

# L'envol des achats en ligne

**U**ne des conséquences des confinements successifs mis en place depuis le début de la pandémie a été le développement du commerce électronique. Cette évolution a durablement transformé les comportements des distributeurs mais aussi ceux des consommateurs et consommatrices.

La Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad) vient de publier un bilan des ventes en ligne pour la période de confinement de 2021. Il met en évidence une progression de celles-ci aussi importante que celle du premier confinement. La Fevad établissait une hausse de 44 % en 2020 par rapport aux achats de produits grand public effectués en 2019. Lors des 7 derniers mois, la consommation de vêtements a augmenté de 24 % (22 % en 2020). La part du secteur textile devrait selon la fédération atteindre 21 % des ventes en ligne d'ici la fin de l'année.

Selon les experts de Kantar, le montant des commandes au 1<sup>er</sup> trimestre a atteint 482 millions d'euros avec une dépense moyenne de 806 euros par cyber acheteur-euse. Sur le podium le site marchand Amazon s'est imposé avec 15,7 % de part du marché suivi par Leclerc avec 7,7 % devant C Discount. Amazon, le Bon coin, C Discount puis Vinted sont les sites les plus visités en France. Le chinois Alibaba est en hausse continue et se hisse à la quatorzième place, derrière Darty et Rakuten.

## Le commerce de proximité menacé

Ces transactions en ligne ne sont pas sans conséquences sur les commerces de proximité. Si pendant le confinement certains ont su s'adapter en développant le drive ou des services additionnels comme la livraison ou le cliquer-empporter, d'autres, trop



éloignés du numérique ou dépassés ont mis la clef sous la porte, désertifiant les centres-villes de petites communes. Mais alors que les commerces qui ont pu tenir rouvrent, les achats en ligne restent au niveau atteint pendant les confinements. Les raisons de cette évolution du comportement des acheteurs et acheteuses sont multiples. 8 foyers sur 10 sont connectés. On compte 48 millions d'internautes en France et 38,8 millions d'ache-

teurs et acheteuses qui opèrent en moyenne 18 transactions par an. Ils et elles déterminent à quel moment acheter, peuvent le faire 24 heures sur 24, choisissent d'être livré-es, ne sont plus limité-es géographiquement. Quelques clics permettent d'accéder à des milliers de prix, de comparer, d'obtenir des informations rapidement. 80 % des client-es de magasins se sont renseigné-es pour leur achat sur internet.

## La production locale

Si le e-commerce constitue un ensemble de points positifs parce qu'il touche toutes les populations jusque-là isolées, qu'il permet un gain de temps, une disponibilité des produits et une facilité d'achat, le commerce de proximité reste primordial. Ses atouts: lieu de lien social, moment de contact, conseils, possibilité de tester en direct le produit. Pour faire revivre ce commerce de proximité les magasins vont devoir être capables d'inter-agir avec les clients et clientes. Outre la digitalisation inévitable, ils devront développer un côté créa-

## Le prix unique du livre contourné



Une proposition de loi visant à améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité entre ses acteurs a été débattue le 6 octobre dans l'hémicycle. Elle a été largement approuvée par les députés. Un prix plancher pour les livraisons de livres sera imposé. Cette mesure permettra de contrer Amazon, accusé de contourner l'esprit de la loi Lang - qui a instauré le prix unique du livre en France - et qui facture actuellement 0,01 euro la livraison quand il coûte en moyenne 6,80 euros aux librairies indépendantes. Une fois la loi adoptée, les ministères de l'Économie, de la Culture et l'Arcep définiront le montant

du prix plancher pour les livraisons de livres en France. Le syndicat de la librairie française (SLF) propose un tarif allant de 3 à 5 euros alors que les grandes enseignes le limitent à 2 à 3 euros.



Dans les petites communes comme à Cognac, les municipalités se battent pour implanter des commerces de proximité.

tif qui devra se doubler d'un versant écologique et améliorer le service en formant leurs salarié-es à la vente mais aussi au conseil et en les rémunérant mieux. Les pouvoirs publics ont leur rôle à jouer. Pour redonner de l'attractivité aux centres-villes ils pourront instaurer la gratuité des transports en commun le week-end. Pour Vincent Chabault, sociologue spécialiste du commerce, enseignant-chercheur à l'Université de Paris, « l'état doit garantir une équité fiscale et réglementaire ». S'il existe un e-commerce vertueux celui-ci doit valoriser la production locale et ne pas avoir recours à une main-d'œuvre précaire.

### Une catastrophe écologique

Le développement du e-commerce s'est accompagné d'une série d'effets négatifs. De plus en plus exigeant-es, les cyber-acheteur-euses revendiquent une consommation plus res-

ponsable, consommer moins et mieux. Or, outre le fait que son développement se soit fait au détriment de petits commerces il a fait exploser le recours aux salarié-es précaires et l'impact environnemental négatif est considérable voire désastreux. Des millions de produits non satisfaisants sont renvoyés et donc nécessitent des transporteurs pour au final être détruits. Les statistiques ne sont pas publiées, mais l'on sait qu'en 2018, Amazon avait détruit trois millions de produits manufacturés en France. Ce qui laisse supposer qu'il s'en détruit chaque année des centaines de millions dans le monde, provoquant une véritable catastrophe écologique pour le moment non mesurée. Enfin la suprématie d'Amazon doit interroger consommateur-trices et pouvoirs publics. Ce géant du e-commerce qualifié par Vincent Chabault de consommation sous algorithme récupère les données personnelles à des fins de ciblage, pousse à la dévitalisation des centres-villes et à la précarisation des métiers dont

## Vincent Chabault : « Amazon, un modèle social, fiscal et environnemental contesté »



Sociologue et chercheur au CNRS, auteur d'Éloge du magasin, Contre l'amazonisation (Gallimard, 2020).

*Vous parlez dans votre ouvrage d'amazonisation. Pouvez-vous définir ce terme ?*

L'amazonisation désigne la progression du poids des ventes en ligne dans le commerce de détail : 13,5 % en France, 15 % aux États-Unis, 40 % en Chine. Elle renvoie également à un nouvel environnement commercial : la consommation tracée et sous algorithme qui est à la fois efficace et enfermante. Elle désigne enfin une nouvelle culture marchande, celle que le fondateur d'Amazon a réussi à inculquer aux consommateurs : le réflexe du commerce de plateforme pour avoir accès à une offre illimitée, à des prix supposés bas, à une disponibilité quasi-immédiate de produits venus de loin.

*Réinventer le commerce de proximité, lieu de lien social : est-ce encore possible ?*

Le petit commerce, lieu à la fois économique et relationnel, a survécu aux révolutions du secteur : celle des grands magasins, celle de la grande distribution, celle des plateformes. Le métier se renouvelle, attire de nouveaux profils, bénéficie d'une popularité inédite. Mais il faut que les consommateurs sortent de la contradiction suivante : se satisfaire des livraisons à domicile tout en déplorant la fermeture des commerces de leur quartier. L'État doit aussi garantir l'équité fiscale et réglementaire entre toutes les formes de commerce. Exempter les entrepôts du e-commerce des règles de l'urbanisme commercial constitue de ce point de vue là une injustice.

*Existe-t-il un « bon » e-commerce ?*

Le service efficace rendu par Amazon repose sur un modèle social, fiscal et environnemental contesté. Un commerce en ligne vertueux – le drive fermier par exemple – ne tourne pas le dos à la vente socialisée et valorise la production locale sans avoir recours aux esclaves modernes que sont les livreurs sous-payés. La demande de services numériques est bien présente et beaucoup de commerces en offrent tout en préservant la boutique. Les confinements ont imposé la norme du magasin connecté : l'outil numérique au service du contact humain me semble un bon modèle. Tel est le cas du cliquer-emporter pratiqué par les librairies en novembre 2020.

« les esclaves modernes que sont les livreurs sous-payés » selon l'expression de Vincent Chabault. Face à ce modèle dévastateur des secteurs s'organisent et se construisent contre lui. C'est le cas des portails de librairies indépendantes, de Vinted ou du Bon coin, exemple de commerce en ligne de proximité où ceux et celles qui achètent et vendent se rencontrent. Les Français-es consacrent en

moyenne 2h40 aux achats hors domicile par semaine. Ils et elles fréquentent les lieux de commerce pour l'animation, voir du monde, échanger. Le commerce de proximité, lieu de ressourcement pour de nombreuses personnes seules, reste un secteur qui porte de forts enjeux publics : emploi local, lien social, animation, recettes pour les services publics. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## La vie ouvrière en musée

Si la vie ouvrière a son magazine, en France elle n'a pas de musée. Les établissements qui archivent les objets des folklores régionaux, les sites qui montrent la vie à la mine ou à l'usine, les musées qui évoquent les luttes, comme celui de l'histoire vivante de Montreuil, sont nombreux, mais rien de semblable à l'arbejdsmuseet (musée ouvrier) de Copenhague. Dans un bel immeuble, dont la rénovation n'est pas achevée, chaque étage restitue la vie ouvrière. Du troquet, ouvert depuis 1892 au sous-sol, jusqu'au quatrième étage réservé aux archives.

On y voit successivement les machines qui ont transformé le paysan de la campagne en ouvrier des faubourgs, puis en ouvrière lorsque le secteur textile s'est industrialisé. On balade dans une rue populaire danoise des années 50 intégralement reconstituée, comme est reconstitué un appartement ouvrier.

Dans ce temple de la social-démocratie qu'est le Danemark, les luttes, la constitution des syndicats et des partis ouvriers ne sont pas oubliées. L'immeuble abrite The Banquet Hall, salle qui reçut Rosa Luxemburg, Clara Zetkin et Lénine. Un étage fait la part belle aux luttes des « activistes » à partir des années 60, soutien aux Vietnamiens, luttes féministes, LGBT, squats danois des années 80 et 90 occupés autant comme lieux d'une culture underground que pour l'accès des jeunes au logement. Ces luttes sont également présentées au nouveau musée d'histoire de Copenhague qui a ouvert derrière l'hôtel de ville. Signalons également le musée de la RDA au Kulturbrauerei de Berlin, qui présente la vie au temps de Berlin-Est, sans cacher la répression politique et sociale.



## Les contes du musée du Flandre

Rares sont les éditions jeunesse mettant en lumière les collections des musées de province. Le Musée de Flandre, à Cassel dans les Hauts de France, est à l'initiative de deux contes mettant en lumière certaines œuvres. L'aventure a débuté lors du premier confinement et, chaque vendredi, le musée

a proposé un conte pour les enfants à partir de 6 ans, écrit sur mesure d'après une œuvre. Deux d'entre eux font l'objet d'un livre, tous deux publiés aux éditions In Fine. Une belle façon de se familiariser avec l'art et la lecture !



## Résistance et déportation en mémoire

C'est le plus ancien concours scolaire de France. Depuis 60 ans, le concours national de la Résistance et de la déportation mobilise des élèves, enseignants et enseignantes au service de l'Histoire, de la transmission et de la mémoire. Pour cet anniversaire, le Mémorial de la Shoah et le Musée de la Résistance nationale organisent une exposition conjointe, à Paris et Champigny-sur-Marne, qui retrace 60 ans de réflexion, de création artistique et littéraire. À découvrir dès le 17 novembre.



## Fake News : art, fiction, mensonge

S'informer est une exigence démocratique. Or face aux fake news, à la victoire des croyances sur la connaissance, à la profusion de contenus non qualifiés sur les réseaux sociaux, sommes-nous encore capables de faire le tri entre les informations pour saisir les enjeux éthiques et politiques de ces sujets et faire consciemment ces choix ? C'est la question que pose l'exposition, née d'un commissariat collectif réuni par Laurence Lamy, déléguée générale de la Fondation, qui réunit une vingtaine d'artistes qui alertent en bousculant notre esprit critique, avec

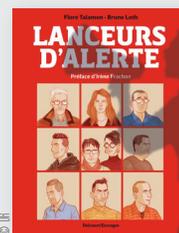


une médiation qui fait la part belle aussi aux universitaires, sociologues, spécialistes des sciences de l'information, pour éveiller à la mécanique des fake news. Espace Fondation EDF, jusqu'au 30 janvier. Entrée libre.

## BD d'alerte

Les Pandora papers ont rappelé l'importance des lanceurs et lanceuses d'alerte, qui risquent beaucoup en dévoilant des scandales. Huit lanceurs et deux lanceuses

sont au cœur d'une BD, soutenue par la Maison des Lanceurs d'Alerte. Dans l'album *Lanceurs d'alerte*, Flore Talamont y relate les dix affaires pour, *in fine*, décrire les manières les plus efficaces pour réussir à alerter sur une menace à l'intérêt général tout en se protégeant. L'ouvrage, publié en octobre chez Darcourt, est préfacé par Irène Frachon (affaire du Médiateur).



## Angela Davis en tournée

Le théâtre de Paul Desveaux ravive la puissance de figures du xx<sup>e</sup> siècle. Après Pollock et Diane Arbus, il fait resurgir Angela Davis en entrecroisant des extraits de ses discours, des archives vidéo, et le texte de Faustine Noguès. L'icône américaine de la lutte contre les discriminations

et, avec l'expérience de 16 mois d'emprisonnement, du combat sur les conditions d'incarcération et la question des prisonniers politiques est pour le metteur en scène « un modèle de réflexion pour un militantisme éclairé ». Angela Davis, une histoire américaine, en tournée.



## Paysans designers

Un des principaux rôles du design aujourd'hui est d'inventer de nouvelles réciprocitys. Plus que jamais, le designer s'attache à répondre aux problèmes posés en repensant l'organisation sociale de notre quotidien. Aux questions urgentes qui se posent à nous : comment se nourrir, s'éduquer, se soigner ? Les scénarios et projets que présente l'exposition du musée des arts décoratifs de Bordeaux sont les réponses d'un design de l'agriculture. Inventer de nouvelles pratiques, réinventer en adaptant les processus aux spécificités locales, tel est l'enjeu d'une nouvelle génération de paysans qui cherchent à nous nourrir tout en régénérant les sols et la biodiversité. Pour un monde désirable. *Paysans designers, l'agriculture en mouvement*, jusqu'au 17 janvier.



# Prix Nobel pour presse libre

**E**n distinguant des journalistes, le Prix Nobel de la paix a souligné combien la liberté de la presse était menacée dans le monde.

C'est la surprise de l'automne, le Prix Nobel de la paix a récompensé des journalistes. Deux en l'occurrence, la Philippine Maria Ressa et le Russe Dimitri Mouratov. Une distinction tout aussi réjouissante qu'inquiétante. Réjouissante car, comme le note le communiqué du comité norvégien, il salue un « combat courageux pour la liberté d'expression ». Inquiétante car il dit combien notre monde connaît la répression des médias, l'usage de la censure, et une désinformation accrue par les moyens technologiques.

Aux Philippines, l'autocrate Rodrigo Duterte n'a pas hésité à recommander à ses concitoyennes et concitoyens, message entendu par les milices, d'abattre sans sommation les dealers de drogue. Il a poursuivi en s'en prenant aux femmes, aux démocrates et au système éducatif. Dans cet environnement sombre où relater les faits a coûté la vie à nombre de journalistes, Maria Ressa a cofondé la plateforme d'investigation Rappler.

## Aux journalistes victimes

Cofondateur du journal Novaïa Gazeta, Dimitri Mouratov déploie une même obstination et un semblable courage pour publier régulièrement un des derniers organes indépendants au pays de Vladimir Poutine. Le comité Nobel a rappelé le travail du journal contre « la corruption, les violences policières, les arrestations illégales, la fraude électorale et les "fermes de trolls" ». Le rédacteur en chef a aussitôt dédié son prix à ses collègues, notamment les six de Novaïa Gazeta victimes de tueurs. Parmi elles, Anna Politkovskaïa, journaliste assassinée il y a quinze ans. Dimitri Mouratov a également dédié son prix à l'opposant Alexei Navalny, toujours en prison après la tentative d'empoisonnement dont il a été victime. Parmi les



Selon le tableau établi par Reporters sans frontières, trois quarts des pays du monde connaissent de graves atteintes à la liberté de la presse.

copropriétaires du journal, se trouve un autre Prix Nobel de la paix, Mikhaïl Gorbatchev, qui s'est réjoui du choix d'Oslo : « C'est une très bonne nouvelle, pas seulement une nouvelle mais un événement ». Selon le tableau établi par Reporters sans frontières, trois quarts des pays du monde connaissent de graves atteintes à la liberté de la presse. La technologie a accru la désinformation de masse, comme a tenu à le souligner Maria Ressa qui insiste sur les dangers que constituent les réseaux sociaux.

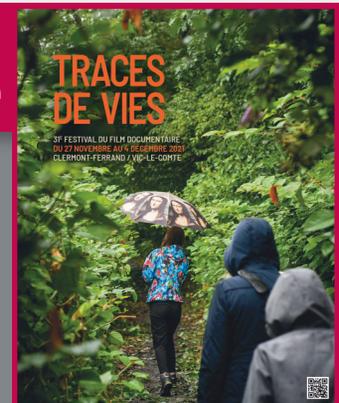
« La liberté d'expression et la liberté d'information aident à maintenir un public informé. Ces droits sont des préconditions essentielles pour la démocratie et pour se prémunir contre la guerre et les conflits » a déclaré M<sup>me</sup> Reiss-Andersen, présidente du comité Nobel. « Le journalisme libre, indépendant et factuel sert à protéger contre les abus de pouvoir, les mensonges et la propagande de guerre ».

Maria Ressa a rappelé à juste titre qu'elle n'était pas la première journaliste à obtenir le Prix Nobel de la paix. En 1936, Carl von Ossietzky révélait au monde le réarmement clandestin de l'Allemagne nazie. Il est mort en déportation. ♦

Élisabeth Pan

## Festival du film documentaire Clermont-Ferrand / Vic-le-Comte

De nombreux festivals traitent du journalisme, tant de l'écrit, que de l'image. Celle-ci a désormais un rôle essentiel dans notre information, elle est l'objet de nombreux festivals dont *Traces de vie* à Clermont-Ferrand qui tient sa 31<sup>e</sup> édition du 27 novembre au 4 décembre. L'information n'est pas le seul domaine abordé, la fiction et toutes les écritures contemporaines retiennent également son attention avec une acuité originelle portée au regard social.



# Némo, festival des arts numériques

Les arts numériques font l'actualité avec Némo. La 4<sup>e</sup> édition de la biennale internationale s'est ouverte pour trois mois au CentQuatre-Paris. 16 villes et 30 lieux d'Île-de-France y participent. Les deux grandes halles du CentQuatre-Paris et ses salles attenantes sont parmi les premiers lieux d'Île-de-France où se présente la création artistique contemporaine sous toutes ses formes. Outre le plateau où se réchauffent et répètent en permanence artistes et amateurs, le centre culturel a acquis une position d'excellence sur les arts numériques. Ce qui lui a valu d'être choisi par la prestigieuse Mostra de Venise pour accueillir en septembre, par temps de Covid, l'édition 2021 du Venice VR Expanded, le festival des arts immersifs où le public pouvait visionner 31 films avec un casque de réalité virtuelle. En octobre, et jusqu'au 9 janvier, le centre municipal du

XIX<sup>e</sup> arrondissement est le centre névralgique de Némo, Biennale internationale des arts numériques, qui diffuse sur toute la région Île-de-France quelque 80 événements. 30 lieux sont concernés, dont 17 pour des expositions qui se tiennent pour moitié à Paris et pour les autres, de la Maison populaire de Montreuil au Bourget et à Evry, de la Scène nationale de Sceaux au Lavoir de Gentilly, du POC! d'Alfortville à l'ENS de Saclay.

## La création artistique avant tout

Cette édition, qui a pris pour thème *Au-delà du réel?* s'est ouverte le 9 octobre sur l'exposition principale au Cent-quatre où, sous une immense sphère représentant la planète Mars, Gilles Alvarez, directeur artistique de Némo, a expliqué le fil conducteur : « révéler l'invisible par les arts numériques, les sciences et les technologies ». L'art numérique est encore mal connu du public. On le



réduit souvent à des créations d'œuvres plastiques sur écran. L'exposition du Centquatre montre que c'est bien plus que ça. La création vidéo est bien sûr présente, comme cette immense « toile » mouvante

de Quayola, *Pointillisme*, qui fait converger la tradition picturale historique et l'esthétique numérique.

Certaines créations échappent à l'écran, à l'instar de ces trois photos, méduses ou nuages, que Fabien Léaustic a réalisées à partir d'un relevé buccal de son ADN.

On comprend déjà que la création numérique n'est pas technologique, même si elle s'appuie sur les trouvailles les plus récentes. C'est une création artistique qui, à ce titre, se préoccupe avant tout de l'humain, de ses joies comme de ses tares, de sa société comme de son individualité.

## Multiplier les points de vue

Individualité, lorsque *Passengers* de Guillaume Marmin, que l'on traverse, donne une vision démultipliée de notre

## L'art numérique ?



La culture numérique renvoie à toute forme de production originale d'une œuvre réalisée à l'aide des technologies numériques. L'art numérique évolue au gré de la multiplication des technologies. L'artiste s'empare de l'outil numérique pour l'interroger, créer une distance, puis le détourner vers l'humain et les enjeux de société. Les apports notables du numérique sont l'immersion, sonore et visuelle, et la réalité augmentée, qui transforme notre sensation de l'environnement. Les créations résultent souvent d'un travail collaboratif.



Au premier plan, 24 portraits potentiels de Chelsea Manning par Heather Dewey-Hagborg. À l'arrière-plan, la création vidéo *Pointillisme*, conçue par Quayola.

corps et de ses mouvements. Société, quand Forensic Architecture décortique les conditions de la mort violente, dans le quartier de Tottenham à Londres, d'un suspect tué par un policier lors d'une arrestation surprise. L'agence de recherche, qui enquête sur les violations des droits humains, a modélisé toute la scène à partir de milliers de paramètres qui vont des déclarations des témoins aux angles de vue. Un travail qui propulse Hercule Poirot des siècles en arrière et, en même temps, plonge l'art dans l'urbain et le politique. Autres œuvres soucieuses de nos droits, les vingt-quatre portraits potentiels en 3D, tous dissemblables, de Chelsea

Manning qui ont été générés de manière algorithmique par l'artiste Heather Dewey-Hagborg à partir de l'ADN de la lanceuse d'alerte alors qu'elle était en prison, au secret. Une œuvre qui montre combien le « caractère hautement subjectif du décodage ADN » peut donner lieu à « une multiplicité d'interprétations ».

### Siège social : la lune

Les écosystèmes trouvent une déclinaison insolite avec la multinationale NeoConsortium, qui a son siège sur la lune et fête chaque année son centenaire. L'étrange société promeut l'idée d'une œuvre artistique industrielle infinie, et a fait appel au Groupe de recherche en sécurité pour la concevoir. La forme retenue, un polyèdre aux facettes de miroir reflétant en perma-

## Des manifestations à voir



Le numérique infiltre les arts vivants. À Marseille, par exemple, le festival Actoral 2021 programmait le danseur belge Steven Michel, qui compose et imagine une exploration du corps, face au territoire infini du numérique, dans l'univers des data et des flux de données exponentiels.

Mais les arts visuels, graphiques, sont les plus répandus. Lancé en 2017 par le ministère de la culture et La Villette, le concept Micro-Folies poursuit son incursion en périphérie des villes et dans les zones rurales, à la demande des collectivités. Ce musée virtuel a été conçu pour permettre d'accéder à une version très haute définition des chefs-d'œuvre de musées nationaux. Il s'accompagne d'une application dédiée et son modèle a séduit plusieurs lieux dans le monde. Aux *Carrières de Lumières* des Baux-de-Provence, le visiteur s'immerge dans les œuvres majeures de Cézanne, tandis que *L'Atelier des Lumières* à Paris s'illumine des créations singulières de Salvador Dalí. Jusqu'au 2 janvier. À Bordeaux, le même dispositif immersif inonde d'images numériques *Les bassins de lumières*. Le musée des Beaux-Arts de Lille, riche de plus de 80 œuvres originales de Francisco de Goya, propose au visiteur une expérience immersive et sensorielle au cœur de l'acte de création et des sources d'inspiration du maître espagnol. *Expérience Goya* raconte l'histoire extraordinaire de deux chefs-d'œuvre énigmatiques, *Les Vieilles* et *Les Jeunes*. Jusqu'au 14 février.

Plusieurs festivals d'arts numériques rythment l'année dans l'Hexagone : *Constellations* en juillet et août à Metz, *Vidéoformes* à Clermont-Ferrand, *Pléiades* du 9 au 14 novembre à Saint-Étienne, ou encore le *Laval Virtual* qui se déroulera du 13 au 17 avril 2022.

Côté BD, quelques tendances prennent le pas du numérique. En Europe, les plateformes de BD numérique Sequency et Izneo ont leurs fidèles, tandis que les jeunes apprécient les webtoons, conçus à l'origine par la Corée du sud pour scroller sur le smartphone.

nence l'environnement, synthétise l'œuvre d'art universelle, utile et efficace. Baptisée Moduloform© Panoptique, elle est présentée pour la première fois au public. Dérivée de cet étalon, mais noire celle-là, une sculpture commémore

la mort de l'énergie fossile. *Némo-biennale internationale des arts numériques* est à voir jusqu'au 9 janvier, au Cent-Quatre-Paris et dans 30 lieux d'Île-de-France. Une véritable découverte. ♦

Véronique Giraud

# Frédéric Roels : « Je suis très soucieux de la diversité des publics »

Après une année 2020 en berne et quatre ans de travaux, l'opéra Grand Avignon rouvre ses portes, entièrement rénové et modernisé. Frédéric Roels, son directeur depuis 2020, a baptisé la saison 2021-2022 « *Contre vents et marées* ».

## Quel est la singularité de l'opéra Grand Avignon ?

La force de cette institution de dimension moyenne est d'être une maison de création, disposant d'un chœur et d'un ballet permanents, d'une maîtrise et d'un atelier couture. Et devient cette année un lieu de résidences pour artistes. Ces forces vives permettent de produire des spectacles, et de faire naître des nouveaux projets. Grand Avignon est donc souvent producteur ou coproducteur avec d'autres opéras. En tant que metteur en scène, c'est une dimension très importante. Je ne pouvais pas diriger un endroit limité à la diffusion de spectacles. Il me fallait être force de propositions et d'inventions de formes.

## Sur quoi porte votre projet à la direction d'un tel lieu ?

Je suis très soucieux de la diversité des publics, de la diversité des formes aussi. Il faut ouvrir des portes. On a un répertoire d'opéra, mais il est important de provoquer les gens à la découverte de choses nouvelles. C'est comme cela qu'on arrivera à diversifier les publics, à toucher les gens là où ils sont. L'environnement social et culturel d'Avignon n'est pas celui de Lyon, ni de Montpellier. Il faut partir de cela, et prendre en compte les différentes cultures. J'aimerais qu'elles se retrouvent dans la programmation, tout comme les cultures urbaines, le rap, le hip-hop. L'Autre Scène, salle qui fait partie de l'opéra, permet une grande diversité. Son grand plateau autorise des spectacles et des danses plus contemporaines, une programmation jeune publique, des spectacles en famille.

Je suis également très attentif aux démarches participatives dans les spectacles, qu'on puisse créer une participation de citoyens à un endroit ou à un autre.

## Vous avez en effet expérimenté à Rouen l'opéra participatif...

C'est une des formes possibles, nous allons la proposer ici. Il s'agit d'un opéra un peu réduit dans ses dimensions, dans un format d'environ une heure, avec tous les ingrédients de l'opéra : un orchestre, des chanteurs, des décors, des costumes. Sa particularité est que le public, depuis la salle, est invité à participer au spectacle en chantant une sélection d'extraits musicaux intégrés dans l'opéra, qu'il a appris en amont. C'est une manière de vivre le spectacle en étant soi-même impliqué et en vivant, chacun à sa manière, l'expérience physique du chant.

## À quel moment proposerez-vous la participation du public ?

Avec *Carmen reine du cirque*, que nous présentons en janvier. Nous proposerons d'autres formes de participation. Avec l'opéra *Peter Grimes*, par exemple, nous avons créé un club tricot dans lequel une quarantaine de personnes ont tricoté des pulls qui sont utilisés parmi les costumes sur scène. Ces personnes ont pu assister à des répétitions, ont rencontré les artistes, et ont été ainsi impliquées dans le processus de création. Il existe des tas de participations possibles, il faut les inventer.

## Pourquoi ce choix de Peter Grimes ?

D'abord parce que c'est un chef-d'œuvre du XX<sup>e</sup> siècle. Il n'a jamais été joué à Avignon. C'est beau qu'il



*Metteur en scène et dramaturge, Frédéric Roels fonde sa compagnie Prospéro & Cie, puis assiste Claire Servais à l'Opéra Royal de Wallonie. De 2009 à 2017, il est directeur de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie. Premier en France à avoir invité l'opéra participatif créé en Italie par l'AsLiGo.*

vienne en ouverture de saison et en inauguration de l'opéra parce que c'est une œuvre qui mobilise toutes les forces vives de la maison et les met en valeur. C'est un opéra choral, le chœur intervient énormément. La partition, difficile, est très valorisante pour notre orchestre. Et, s'agissant d'une nouvelle production, les costumes ont été confectionnés dans nos ateliers. Même la scénographie, très mobile, avec des changements à vue, montre le travail des techniciens de l'ombre.

## Avignon, l'hiver et l'été, ce n'est pas la même chose...

Oui, c'est le paradoxe. Avignon est effectivement une ville qui a une forte identité culturelle, portée par le festival, cinq théâtres, des cinémas, l'opéra en centre-ville et L'Autre Scène, à Vedène. Pour une ville de moins de 100 000 habitants, c'est exceptionnel. Cette dynamique doit s'entretenir dans la durée, se renouveler, se diversifier, parce que rien n'est gagné jamais. Les chiffres de la billetterie ne sont pas extraordinaires. L'effet de la crise du Covid a beaucoup joué. On espère que le goût du spectacle va revenir, que les gens auront l'envie et le courage de sortir de chez eux. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

La formation  
syndicale,  
c'est essentiel,  
indispensable  
à l'action  
militante.

Pour 2021-2022,  
une offre de formation  
sur des thèmes variés :



01 41 63 27 36



Centre de Formation de la FSU,  
104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas



fsuformation@fsu.fr

# Pourquoi et comment protéger sa famille ?



**Nos équipements matériels sont généralement bien protégés mais on néglige trop souvent l'essentiel : la protection de notre famille.**

23% des français déclarent n'avoir jamais pensé à se protéger en cas de décès prématuré<sup>(1)</sup>.

Et pourtant, on sait que le régime de protection sociale de base reste limité et ne permet pas toujours aux familles de faire face financièrement à ses conséquences.

## Pourquoi se protéger ?

Quel que soit son niveau de revenus, chaque ménage doit faire face aux dépenses obligatoires de la vie courante : loyers ou remboursements de prêts, assurances, abonnements d'électricité, gaz ou téléphonie, etc.

En cas de décès prématuré d'un des conjoints, les revenus du foyer seront diminués, et ces dépenses inévitables deviendront plus difficiles à assumer. Outre les charges et les dépenses courantes qui restent inchangées, c'est bien souvent l'avenir des enfants qui pose question. Pourront-ils poursuivre leur scolarité, envisager des études supérieures ? En 2020, après avoir perçu les APL, le reste à charge mensuel d'un étudiant non boursier est de 912,68 €<sup>(3)</sup>.

En cas de décès prématuré, la Sécurité sociale versera à la famille du défunt un capital de 3 472 €<sup>(4)</sup> s'il était salarié. Dans certaines entreprises, les salariés bénéficient en plus d'une protection collective. Cependant, rares sont les ménages qui pourraient disposer d'un capital équivalent à deux ou trois ans de salaire de la personne décédée : c'est pourtant le

montant qui est recommandé pour maintenir le niveau de vie du foyer. Pour protéger sa famille contre les conséquences financières d'un décès, l'épargne et l'assurance décès sont des outils complémentaires.

## Comment se protéger ?

Il existe plusieurs solutions. L'épargne est un très bon moyen de préparer l'avenir. En cas de coup dur, l'argent mis de côté contribuera aux premières dépenses. Mais là encore tout le monde n'a pas constitué une épargne équivalente à deux à trois ans de salaire. L'assurance décès est alors une solution pour garantir un capital et maintenir la vie du foyer avec des mensualités qui restent abordables.

## Comment ça marche ?

Souscrire un contrat d'assurance décès permet de garantir un capital à un ou plusieurs bénéficiaires. Il est conseillé de choisir un capital correspondant à au moins un an de salaire pour couvrir les premiers frais et charges courantes et laisser au conjoint le temps de rebondir. Si on le peut, mieux vaut prévoir deux à trois ans de salaire, pour garantir

**6%**  
Seulement des familles avec enfants déclarent disposer d'une épargne suffisante en cas de décès prématuré<sup>(2)</sup>.

durablement le niveau de vie de la famille à fortiori lorsqu'il y a des enfants. Le montant des cotisations est calculé en fonction de l'âge et du capital décès choisi. Il évolue chaque année en fonction de ces mêmes critères. Plus l'assuré est jeune, moins les cotisations seront importantes. C'est une solution accessible et qui permet d'anticiper la protection financière de sa famille.



assureur militant

(1) Etude assurance décès YUOGOV réalisée sur un échantillon de 1025 pers. (2) Base répondants : 200 personnes – Juin 2020. (3) Enquête Unef sur le coût de la vie étudiante - 2020. (4) Source : ameli.fr - rubrique "décès d'un proche".  
MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.  
MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS NIORT 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort Cedex 9.  
Entreprises régies par le Code des assurances.